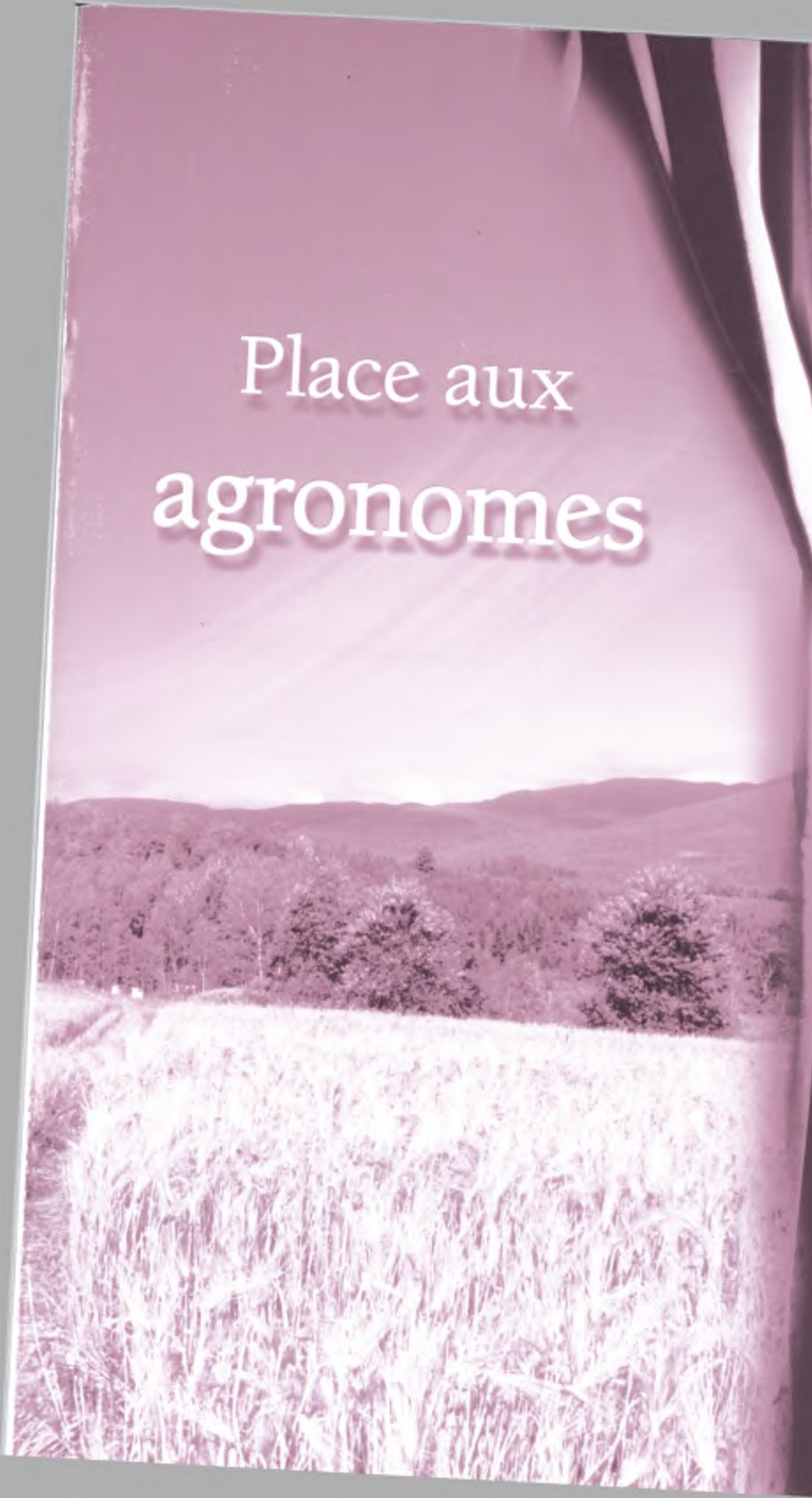
ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1372-20041102

# Place aux agronomes



RAPPORT ANNUEL
2003-2004

Ordre des agronomes du Québec



Montréal, juin 2004

M. Michel Bissonnet
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2004.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis

Montréal, juin 2004

Me Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La présidente,

Claire Bolduc, agr.

Claire Bolduc, agronome

Montréal, juin 2004

Me Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Claire Bolduc, agr.

Claire Bolduc, agronome

Conformément au Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2003 et se terminant le 31 mars 2004.

Veuillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec – 2004
Tirage : 900 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention de la source

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition : Louise Lavoie
Révision : Louise Lavoie, Denise Dupuis
Conception et réalisation graphique : Plourde Infocom

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-922380-14-9
ISSN 1481-1820

# Place aux agronomes

# RAPPORT ANNUEL 2003-2004

## Notre Mission

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer les utilisateurs de services agronomiques et les consommateurs de la compétence, du professionnalisme et de l'engagement des agronomes et ainsi favoriser le mieux-être de la société.

## Notre Vision

**La place qu'entend occuper l'OAQ en 2006**

Être la référence incontournable en matière d'évolution de l'agroalimentaire et de l'agroenvironnement.

## Nos Valeurs

**Les critères moraux qui guident les membres de l'OAQ**

L'intégrité, la transparence, la collégialité, la rigueur professionnelle, le respect.

## Notre Plan d'action stratégique

Pour accomplir son mandat, le Bureau de l'OAQ s'est donné des priorités stratégiques qui ont servi d'assise au plan d'action 2002-2006. Ces priorités sont :

- Viser l'excellence des membres dans tous les domaines où ils doivent opérer et intervenir
- Faire valoir la place de l'Ordre des agronomes du Québec et de la profession dans le monde agroalimentaire québécois et canadien
- Exercer un leadership dans l'orientation des sciences agronomiques et de l'environnement
- Stimuler le sentiment d'appartenance à l'Ordre des agronomes du Québec
- Assurer la pérennité et le développement de l'Ordre des agronomes du Québec au plan financier

Ordre des agronomes du Québec

# Table *des matières*


| | |
|---|---|
| **Membres du Bureau 2003-2004** | 3 |
| **Employés du siège social** | 3 |
| **Rapport de la présidente** | 4 |
| **Rapport d'activité du Bureau** | 8 |
| **Rapport d'activité du comité administratif** | 10 |
| **Renseignements généraux sur les membres** | 11 |
| **Rapport de la directrice générale** | 13 |
| **Rapport du comité d'enquête** | 16 |
| **Rapport du syndic** | 17 |
| **Rapports des comités légaux** | 18 |
| Admission | 18 |
| Arbitrage des comptes | 19 |
| Discipline | 19 |
| Équivalences | 19 |
| Formation des agronomes | 20 |
| Inspection professionnelle | 20 |
| Révision | 22 |
| **Rapports des comités aviseurs** | 23 |
| Assurance responsabilité professionnelle | 23 |
| Finances | 23 |
| Formation continue | 24 |
| Législation | 25 |
| Médailles et mérites | 25 |
| **Rapports des sections** | 26 |
| Abitibi – Témiscamingue | 26 |
| Côte-du-Sud | 26 |
| Est du Québec | 26 |
| Estrie – Bois-Francs | 27 |
| Laval – Rive-Nord | 28 |
| Montréal – Rive-Sud | 28 |
| Outaouais | 29 |
| Québec | 30 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord | 30 |
| Saint-Hyacinthe | 31 |
| Trois-Rivières – Nicolet | 32 |
| **Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec** | 33 |
| **50 ans de vie agronomique** | 33 |
| **Rapport des vérificateurs** | 34 |
| **Budget 2004-2005** | 48 |

# Membres du Bureau 2003-2004



Dans l'ordre habituel : M. Philippe Dionne, agr., Mme Nancy Morin, agr., en remplacement de M. Conrad Bernier, agr., M. Marc Trudelle, agr., Mme Claire Bolduc, agr., M. Louis Lesage, agr., Mme Geneviève Dufour, agr., M. Robert Gélinas, agr., M. Marco Morin, agr., M. Sylvain Blanchette, adm. nommé, M. Robert Blanchette, adm. nommé, M. Richard Wieland, agr., M. Hugo Fréchette, agr., M. Éric Léger, agr. N'apparaissent pas sur la photo : Mme Louise Lévesque, adm. nommée, et M. Pierre Ménard, agr.

## *Présidente*

**Claire Bolduc, agr.** *

## *Vice-présidents*

**Luc Cyr, agr.** * (jusqu'au 4 juillet 2003)

**Louis Lesage, agr.** * (à compter du 4 juillet 2003)

## *Autres administrateurs*

**Conrad Bernier, agr.**, président, section de Québec

**Robert Blanchette**,* administrateur nommé

**Sylvain Blanchette**, administrateur nommé

**Chantal Chartier, agr.**, présidente, section de l'Abitibi-Témiscamingue, à compter du 6 septembre 2003

**Philippe Dionne, agr.**, président, section de l'Est du Québec

**Geneviève Dufour, agr.**, présidente, section de la Côte-du-Sud

**Hugo Fréchette, agr.**, président, section de l'Estrie - Bois-Francs

**Robert Gélinas, agr.**, président, section de Trois-Rivières - Nicolet

**Éric Léger, agr.**, président, section Laval-Rive-Nord

**Louis Lesage, agr.**, *président, section de Montréal, jusqu'au 10 juillet 2003

**Louise Lévesque**, administratrice nommée

**Pierre Ménard, agr.**, président, section de l'Abitibi-Témiscamingue, jusqu'au 6 septembre 2003

**René Mongeau, agr.**, président, section de Montréal, à compter du 10 juillet 2003

**Marco Morin, agr.**,* président, section de l'Outaouais

**Marc Trudelle, agr.**,* président, section de Saint-Hyacinthe

**Richard Wieland, agr.**, président, section du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord

* Membres du comité administratif

## *Les employés du siège social*

**Suzanne Birtz**, technicienne en administration

**Johanne Bisson**, préposée, service aux membres et affaires juridiques

**Marjolaine Charbonneau**, secrétaire

**Marilène Ducharme**, responsable des communications du 3 novembre 2003 au 30 janvier 2004

**Denise Dupuis**, adjointe administrative

**Jean-Luc Fortin, agr.**
Répondant en agroenvironnement jusqu'au 10 février 2004

**Patricia Landry, agr.**, syndique adjointe

**Louise Lavoie**, responsable des communications jusqu'au 3 novembre 2003
Chargée de projets en communications du 3 novembre au 31 décembre 2003
Directrice des communications et des relations publiques depuis le 19 janvier 2004

**Claudine Lussier, agr.**, M.Sc., directrice générale

**Angèle Morin**, secrétaire et réceptionniste

**Yveline Martin**, agente de développement, compétences et carrière
Répondante en agroenvironnement depuis le 19 mars 2004

**Georges O'Shaughnessy**, agr., syndic

**Louisette Rougeau**, agr., secrétaire de l'ordre

# Rapport de *la présidente*



## Place aux agronomes !

On dit que les années se suivent et ne se ressemblent pas ! C'est certainement vrai ! Et pourtant, l'année qui se termine fut toute aussi riche que les précédentes en évènements et activités de toutes sortes, tant sur le plan professionnel qu'au niveau des actualités et de la politique entourant les affaires agricoles. Durant cette dernière année, l'Ordre, en tant qu'instance neutre et dédiée à la protection du public, a été interpellé à plusieurs reprises et sur plusieurs sujets relevant de l'expertise agronomique. Les interventions de l'Ordre et de ses membres ont été à chaque occasion remarquées et appréciées. Nous avons également poursuivi et intensifié nos activités pour soutenir les actions professionnelles de nos membres, plaçant plus que jamais l'agronome au cœur de nos priorités et de nos interventions. De nouveaux enjeux et des défis stimulants sont venus s'ajouter à un programme déjà ambitieux. La tâche, cette année encore, a été relevée avec brio. C'est donc avec fierté et plaisir que je vous présente ce rapport annuel.

L'ensemble du travail effectué et des dossiers traités au cours de la dernière année étant résumé dans le présent rapport, je vous invite à en prendre connaissance. Vous y trouverez également le détail des principales décisions du Bureau et du comité administratif.



### Des élections à la présidence : un choix pour les agronomes.

À l'Ordre des agronomes, les élections se tiennent au tout début du cycle annuel, soit en avril. À la fin de la période de mise en candidature, deux candidats sollicitaient l'appui des membres au poste de présidence de notre Ordre. Les élections sont relativement rares à l'Ordre et pour la première fois, une présidente en fonction sollicitant une reconduction de mandat faisait face au processus électoral. C'est donc avec une attention particulière et en tenant compte des conseils recueillis auprès de l'Office des professions du Québec que l'ensemble du processus s'est déroulé.

Le processus électoral représente à tous points de vue un mécanisme essentiel pour les membres car il leur permet de s'exprimer face à leur instance et de manifester clairement leur appui ou leur désaccord avec les orientations mises de l'avant par leur Ordre. C'est donc avec plaisir et beaucoup d'enthousiasme que j'ai accepté un troisième mandat à la présidence de notre Ordre. Je me réjouis du fait que mes confrères et consoeurs m'aient confirmé leur confiance et permis de poursuivre ainsi le travail entrepris depuis déjà quatre ans.

Par ailleurs, le mécanisme électoral de l'Ordre prévoit également que le vice-président soit élu au suffrage universel, tout comme le président. À la fin de la période de mise en candidature, aucun candidat ne sollicitait le poste de vice-président. Il revenait alors au Bureau de l'Ordre de procéder à la nomination du vice-président. Suite à un appel de candidature par les administrateurs du Bureau, trois candidats ont manifesté leur intérêt à la fonction. Le Bureau a donc nommé M. Louis Lesage à titre de vice-président de l'Ordre pour le mandat 2003-2005. Je tiens à le féliciter pour cette nomination et à le remercier pour son dévouement à l'endroit de l'Ordre. Je tiens également à souligner l'engagement et la disponibilité exprimés par tous les candidats qui se sont manifestés durant l'ensemble du processus.

### La protection du public : des actions concrètes

L'Ordre a choisi depuis quelques années déjà de miser sur un soutien et un accompagnement efficace de ses membres pour accomplir son principal mandat, la protection du public. Nous avons ainsi placé nos membres au centre de nos préoccupations et de nos interventions. Cette façon de faire répond aux changements majeurs intervenus dans la profession depuis les vingt dernières années et dans la façon dont le service agronomique se réorganise autour de différentes structures de livraison de nos services professionnels. La qualité des services agronomiques demeure notre mot d'Ordre !

À cette fin, l'OAQ respecte attentivement les divers mécanismes prévus au Code des Professions, notamment en ce qui concerne les critères de performance reconnus auxquels sont soumis les agronomes. Ces critères touchent l'admission à la pratique, la formation continue, l'inspection professionnelle, la déontologie et la discipline. De plus, l'Ordre porte un regard attentif sur les évènements et les organisations du milieu agroalimentaire afin d'effectuer la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre. Voici de façon détaillée comment nous avons rempli nos fonctions.

### Admission à la pratique

La première étape du cheminement de l'agronome consiste à développer un bagage de connaissances scientifiques, de compétences et d'aptitudes professionnelles qui lui permettront d'intervenir adéquatement en tant que conseiller certifié dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En conséquence, nous exerçons une vigilance notable face aux programmes de formation qui donnent ouverture au permis d'exercice de la profession agronomique. Nous insistons également pour que ces programmes préparent les futurs agronomes à faire face aux enjeux qu'ils seront appelés à rencontrer. C'est pourquoi nous accordons une attention particulière aux recommandations qui émanent notamment du comité de la formation des agronomes, qui a le devoir de vérifier l'adéquation entre les programmes de formation et les réalités du milieu professionnel, actuellement et pour les années à venir. D'ailleurs, afin d'appuyer et d'alimenter les travaux de ce comité, le Bureau a convenu de favoriser une réflexion sur les compétences incontournables que devront maîtriser les agronomes dans la décennie à venir. Cette réflexion touchera d'une part les programmes de formation des universités québécoises et d'autre part, elle inspirera le travail du comité des équivalences de l'Ordre, comité appelé à jouer un rôle de plus en plus actif dans nos instances.

Par ailleurs, dans le but de supporter les universités dans certaines activités de formation, mais aussi d'offrir des outils appropriés aux demandeurs de permis issus d'universités étrangères, nous avons produit un important document de référence qui intègre les exigences relatives à l'exercice de la profession. Le Bureau a ainsi adopté le *Mémento de l'agronome du Québec* à sa réunion de mars 2004 et nous en assurerons la diffusion dans les prochains mois.

Nous supportons également les activités prévues au cheminement préparatoire à la vie agronomique, activités qui se déroulent dans le cadre de la formation universitaire. Ce sont les étudiants eux-mêmes qui s'impliquent dans ces activités avec le concours de nombreux agronomes et le soutien de l'agente de développement, compétences et carrière dont l'Ordre s'est assuré les services.

Les candidats ayant complété un programme de formation jugé satisfaisant par l'Ordre se présentent alors à l'examen d'admission à la pratique qui a comme objectif de valider le comportement professionnel. Cet exercice constitue l'étape décisive menant à la pratique de l'agronomie. Durant la dernière année, nous avons attribué 165 permis d'exercice de la profession.

Enfin, soucieux d'accorder un suivi plus soutenu auprès des membres nouvellement admis, les administrateurs de l'Ordre ont adopté un programme de mentorat, programme qui sera mis à l'essai durant l'année 2004-2005. Ce mécanisme d'accompagnement comblera un besoin d'assistance et d'entraide face à des situations équivoques ou problématiques vécues par les professionnels, situations où des échanges et des discussions permettent souvent de définir plus clairement la conduite à adopter.

### Formation continue

L'Ordre juge essentiel que le solide bagage de connaissances détenu au moment de débuter dans la vie professionnelle soit maintenu et développé tout au long de la carrière. De même, il est important de développer d'autres aptitudes et connaissances requises dans les conditions spécifiques du travail de chaque agronome. Voilà les deux aspects sur lesquels l'actuelle Politique de formation continue de l'Ordre met l'emphase. Il apparaît que la politique que l'Ordre a adoptée a des effets plus que positifs pour nos membres, non seulement en raison de la réflexion que chacun doit faire pour répondre à ses besoins de formation, mais aussi en regard de l'offre d'activités de formation, qui sont désormais plus nombreuses et diversifiées.

Ainsi, afin de répondre à des besoins de formation continue très spécifiques à la profession ou à la science agronomique, nous nous sommes impliqués dans la préparation et la prestation de plusieurs activités de formation. La satisfaction exprimée par nos membres nous incite à poursuivre dans cette voie, avec l'appui des différents partenaires du monde de la formation ou du domaine de l'agroalimentaire.

### Inspection professionnelle

En matière d'inspection professionnelle, l'Ordre a poursuivi ses actions portant sur l'inspection dans le respect des champs d'expertise agronomique. Le Bureau de l'Ordre convient, plus que jamais, que l'inspection professionnelle constitue une intervention majeure qui non seulement permet de surveiller et de vérifier la pratique agronomique de nos membres, mais qui favorise de plus l'établissement d'une autre forme d'accompagnement des agronomes dans l'évaluation et l'amélioration de leur pratique. Mise en place depuis deux ans, l'inspection par secteur d'activité se révèle fort appréciée des membres en raison de la qualité et de la pertinence des échanges qui s'établissent entre l'inspecteur et l'agronome inspecté. Par ailleurs, le comité d'inspection professionnelle a poursuivi ses interventions en matière d'inspection particulière, notamment dans les domaines de la fertilisation et des services agronomiques associés à la vente d'intrants agricoles.

### Déontologie

Le nouveau Code de déontologie des agronomes, entré en vigueur le 19 septembre 2002, a déjà connu une large diffusion auprès de nos membres et l'équipe des syndics a travaillé activement à le vulgariser, notamment par le biais de sessions de formation et des chroniques présentées par le syndic dans l'*Agro-Nouvelles*. Il va sans dire que certaines de ces chroniques ont suscité de nombreuses discussions, notamment en ce qui a trait à la notion de conflit d'intérêts. Celle-ci interpelle en effet les agronomes tout comme l'ensemble des professionnels du Québec. À cet égard, il est utile de se rappeler les récents évènements touchant certains ordres professionnels du Québec.

Nous continuons donc d'attirer l'attention des membres sur les obligations auxquelles ils sont soumis et nous leur proposons toujours l'activité de formation sur le Code de déontologie des agronomes. L'objectif étant non seulement que les agronomes connaissent bien leur Code mais aussi qu'ils le mettent en pratique au quotidien.

### Discipline

La discipline constitue le dernier mais non le moindre des critères de performance auxquels sont soumis les agronomes. Le syndic et la syndique adjointe font à ce chapitre un important travail, tout autant pour répondre aux demandes d'enquête, qui se font de plus en plus nombreuses, que pour informer adéquatement les agronomes qui leur adressent leurs questions. Je vous invite à prendre connaissance, dans les pages qui suivent, des explications plus complètes présentées dans le rapport du syndic.

## Les affaires de l'Ordre : regard sur la planification stratégique

Adoptée en 2001, la planification stratégique 2002-2006 s'articule autour de cinq priorités qui regroupent les diverses interventions et actions auxquelles l'Ordre souscrit. Voici quelques-unes des principales réalisations relevant de cette planification.

### Viser l'excellence des agronomes dans tous les domaines où ils doivent opérer et intervenir

L'approche d'intervention adoptée par l'Ordre est ouvertement axée vers le maintien et le développement des compétences et du professionnalisme de ses membres en mettant un accent particulier sur l'encadrement et le support aux agronomes. De fait, plus compétents, outillés et informés sont les agronomes aux diverses étapes de leur carrière, meilleure est la protection du public en matière d'activités agricoles et agroalimentaires.

À cet effet, après avoir produit des guides de référence sur les actes agronomiques touchant la fertilisation et l'alimentation animale, l'Ordre poursuit sur cette lancée. Ainsi, le Bureau a adopté en novembre 2003 le *Guide de prestation de services professionnels en agronomie* qui regroupe les informations essentielles relativement à la conduite d'un bureau et des activités professionnelles

agronomiques. De plus, afin de faciliter et d'uniformiser la compréhension de tous en matière de surveillance des actes agronomiques pouvant être posés par des techniciens, technologistes ou technologues sous la surveillance d'un agronome, selon l'article 28(c) de notre loi, le Bureau a adopté la Politique de l'OAQ concernant la surveillance des actes agronomiques. Ces guides, tout comme les précédents, sont appelés à une large diffusion auprès de tous nos membres et pourront également servir dans le cadre de l'inspection professionnelle. Les travaux se poursuivent assidûment sur d'autres sujets, notamment sur le financement et la gestion de l'entreprise agricole et le génie rural. Par ailleurs, l'Ordre met toujours à la disposition de ses membres le dépliant décrivant les responsabilités devant être assumées tant par l'agronome que par son client pour assurer une relation de travail efficace entre les deux parties.

## Faire valoir la place de l'OAQ et de la profession dans le monde agroalimentaire québécois et canadien

Depuis plusieurs années, à maintes reprises, l'Ordre a tenté de sensibiliser les agronomes et les employeurs à l'importance du respect des lois professionnelles, notamment de la Loi sur les agronomes, et des prérogatives qui en découlent. Nous avons pris tout le temps nécessaire afin de bien informer l'ensemble des intervenants dans le milieu et nous l'avons fait avec beaucoup de patience. Nous nous sommes également dotés d'un mécanisme rigoureux pour analyser les plaintes et les dossiers qui nous sont transmis relativement à des situations présumées de pratique illégale de l'agronomie et d'usurpation de titre. Après avoir multiplié les interventions directes auprès de plusieurs contrevenants, qu'ils soient employés ou employeurs, et après avoir initié bon nombre de discussions, l'Ordre des agronomes a, dans la dernière année, intenté plusieurs poursuites pour pratique illégale de l'agronomie, dont certaines à l'endroit de technologistes agricoles. Dans tous les cas, les décisions unanimes du Bureau confirment la pertinence de ces interventions. Les administrateurs ont agi comme il se doit en pareille circonstance, dans le respect des dispositions légales dont nous avons la garde et, en regard des préjudices constatés, nous nous devions d'agir fermement. Des suites à ces dossiers sont prévues dans l'année à venir.

Par ailleurs, sur la scène canadienne, l'Ordre a poursuivi ses discussions et sa collaboration avec l'Institut agricole du Canada (IAC) dans le but, entre autres, d'établir des critères et des standards canadiens en formation agronomique, et ainsi favoriser la circulation des professionnels à travers le pays. Cette collaboration pourrait déboucher sur d'autres avenues de partenariat puisque l'IAC revoit actuellement son statut et son fonctionnement et que nous avons manifesté à cette organisation beaucoup d'intérêt à intensifier nos échanges.

## Exercer un leadership dans l'orientation des sciences agronomiques et de l'environnement

L'Ordre poursuit toujours les travaux entrepris dans le but de définir les normes de pratique agronomique. Déjà, des lignes directrices avaient été énoncées en matière de fertilisation et celles-ci sont dorénavant constamment confrontées aux derniers résultats de la recherche afin qu'elles soient les plus précises et efficaces possible. Cette façon de faire permet de minimiser les écarts entre différentes interventions agronomiques faites par les membres de la profession. D'autres sujets sont également abordés dans d'autres secteurs d'expertise agronomique sans toutefois faire à ce moment-ci l'objet de lignes directrices. Il importe de préciser que dans tout cet exercice, l'Ordre se fait un devoir d'associer très étroitement la science et la recherche agronomique au vécu professionnel de ses membres.

De plus, l'Ordre intervient activement auprès des instances décisionnelles dans le cadre de la révision de réglementations ou de législations touchant le domaine agroalimentaire. Dans la dernière année, nos interventions ont porté entre autres sur les programmes de gestion de l'offre en agriculture, sur les négociations de l'OMC et le commerce des produits agricoles, sur la loi du zonage agricole et sur les pesticides en milieu agricole. Dans tous les cas, il s'agit de mettre à la disposition des interlocuteurs l'expertise d'une profession et un point de vue le plus neutre possible.

## Stimuler le sentiment d'appartenance à l'OAQ

Dans le but de mettre l'accent sur la promotion et la valorisation de l'agronomie et des actes de la profession et pour développer le sentiment de fierté et d'appartenance qu'ont les agronomes envers leur profession et leur Ordre, nous avons adopté un plan de communication stratégique, présenté aux membres en juin 2002. La mise en place d'actions concrètes a nécessité que nous fassions une analyse complète des interventions effectuées par l'Ordre et que nous établissions clairement les besoins auxquels nous devions répondre en priorité. Cet exercice a été complété au cours de l'année et des actions sont déjà entreprises pour accentuer nos liens de communication avec nos membres, soit ceux qui constituent indiscutablement la première et la plus grande de nos priorités. Les étapes suivantes seront définies plus précisément et mises en place dans les prochains mois. Nous comptons ainsi joindre plus efficacement nos membres afin de créer une réelle interaction Ordre-agronomes, pour le plus grand bénéfice de tous.

## Assurer la pérennité et le développement de l'Ordre au plan financier

La cotisation des agronomes assure près de 90 % des revenus annuels de l'Ordre. Face à l'évolution de plusieurs de nos activités et des besoins de nos membres et en regard de la limite déjà constatée à l'évolution du membership, l'équilibre budgétaire devient de plus en plus difficile à atteindre. C'est pourquoi le Bureau a proposé une augmentation substantielle de la cotisation lors de la dernière assemblée générale annuelle, soit un montant de 31,13 $, augmentation que les agronomes ont accepté d'emblée. L'Ordre s'est aussi donné comme objectif de diversifier ses sources de revenus et de revoir les différents postes de dépenses. Nos revenus cette année comptaient donc des montants importants sous forme de subventions de plusieurs sources et le comité des finances poursuit son analyse de toutes les dépenses que l'Ordre doit assumer.

## L'Ordre intervient publiquement

L'Ordre se fait de plus en plus présent sur la place publique afin de mettre au service de la société l'expertise de la profession agronomique. L'année écoulée a vu surgir de nombreuses préoccupations touchant l'agriculture et l'agroalimentaire et plus que jamais, cette expertise qui est la nôtre a été interpellée. Deux évènements ont particulièrement mobilisé les énergies de l'Ordre.

Tout d'abord, en avril, l'Ordre présentait un important mémoire à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargé de la consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec. Ce mémoire, intitulé *Au-delà de la production porcine, une agriculture à repenser*, invite l'ensemble des intervenants à repenser les modèles agricoles. Les commentaires présentés faisaient notamment valoir la nécessité de planifier adéquatement le développement des activités agricoles et l'importance du concept d'écoconditionnalité comme levier de changement des pratiques agricoles, dans un souci de protection de l'environnement. Ce mémoire était attendu tant par les commissaires que par les producteurs agricoles et les groupes de citoyens et, à la suite de sa présentation, il a donné lieu à plusieurs interventions publiques de l'Ordre.

La seconde intervention s'inscrit au cœur même de notre existence. En effet, la sécurité alimentaire a fait l'objet d'une vaste consultation de la part du gouvernement du Québec après avoir fait les manchettes durant une bonne partie de l'année en raison du ou des cas d'encéphalopathie spongiforme bovine dépistés en Alberta. Sur ce sujet précis, nous avons effectué plusieurs interventions publiques pour rassurer les consommateurs sur la nourriture qui leur est accessible. De façon plus globale, en matière de sécurité alimentaire, les agronomes ont traité des enjeux actuels de la sécurité alimentaire et des moyens à mettre en place pour assurer la garantie des approvisionnements, la salubrité et l'innocuité des aliments et notre autonomie alimentaire, et par le fait même notre autonomie comme société. Ce même sujet constituait d'ailleurs le thème à l'étude au moment de nos assises annuelles en juin 2003, ce qui démontre que notre profession est vraiment à l'avant-garde des préoccupations de la société lorsqu'il est question de notre domaine d'expertise.

J'aimerais remercier tous les agronomes qui ont offert généreusement leur temps et leur savoir pour alimenter la position de l'Ordre dans ces dossiers. Leur soutien a été précieux et a permis à l'Ordre de remplir adéquatement son rôle en fournissant une information professionnelle et objective sur les sujets traités.

## Des partenaires importants et des rencontres profitables

L'Ordre entretient depuis de nombreuses années des liens importants avec plusieurs organismes et ministères, en plus de maintenir des liens étroits avec les facultés d'agronomie de l'Université Laval et de l'Université McGill. Nous collaborons activement avec les ministères de l'agriculture, des affaires municipales, de l'environnement, du développement régional, de la justice et des communautés culturelles, dont les hauts dirigeants comptent toujours parmi nos interlocuteurs privilégiés alors que nous travaillons régulièrement avec l'Office des professions et que nous participons tout aussi régulièrement aux instances du Conseil interprofessionnel du Québec.

L'OAQ maintient aussi des contacts étroits avec les ordres dont les activités professionnelles peuvent croiser celles de nos membres, soit les médecins vétérinaires, les ingénieurs forestiers, les chimistes, les diététistes, les ingénieurs et les architectes.

Enfin, l'Ordre participe à diverses instances consultatives ou décisionnelles dont notamment le Conseil du paysage québécois, Solidarité rurale du Québec et le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire (CRAAQ). J'ai également été invitée à siéger au sein du Conseil des appellations agroalimentaires du Québec.

## Un grand Merci !

La fonction de présidente de l'Ordre des agronomes peut difficilement s'effectuer sans la collaboration des administrateurs et l'implication des membres au sein de nos différents comités de travail. Je désire donc remercier toutes ces personnes qui, au cours de la dernière année, ont généreusement donné de leur temps à l'avancement des affaires de l'Ordre et conséquemment, de la profession agronomique.

Je tiens à saluer de façon toute spéciale, la contribution du vice-président sortant, M. Luc Cyr, qui a accepté avec beaucoup de générosité de poursuivre son travail jusqu'à ce que le Bureau procède à la nomination du nouveau vice-président. Merci de nous tous, cher Luc. Je veux également remercier l'actuel vice-président, M. Louis Lesage, pour sa contribution active, sa disponibilité aux affaires de l'Ordre et son appui à nos travaux. Je remercie sincèrement les présidents et présidentes des sections régionales ainsi que les administrateurs et administratrice nommés pour le dynamisme et le professionnalisme dont ils et elles ont fait preuve tout au long des discussions qui ont jalonné la dernière année.

Bien entendu, l'Ordre a pu compter sur une équipe dynamique et dévouée qui a su épauler les élus et assurer une saine gestion de ses affaires. Je désire remercier chaleureusement le personnel du siège social pour le dévouement et le très grand professionnalisme démontrés par tous et chacun, sous l'habile direction de M^me^ Claudine Lussier, à qui, d'une façon plus spéciale, je dis merci du fond du cœur pour sa complicité et sa collaboration de tous les instants.

Claire Bolduc,

Claire Bolduc, agronome
Présidente

# Rapport d'activité

## *du* bureau

### Mandat

Le Bureau a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre, à l'application du Code des professions et de la Loi et des règlements de l'Ordre des agronomes du Québec. Il détermine aussi les grandes orientations de l'OAQ.

### Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, le Bureau a tenu 13 réunions dont 8 étaient des réunions extraordinaires. Lors de ces réunions, en plus des résolutions courantes, les membres du Bureau ont adopté des résolutions et donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

### Ressources humaines

- Nommer les experts en fertilisation de l'Ordre et autoriser ces derniers à agir à titre d'enquêteurs afin d'assister le comité d'inspection professionnelle au besoin.

### Comités et nominations

- Nommer les membres du comité administratif 2003-2004.
- Nommer les scrutateurs ainsi que les scrutateurs suppléants pour les élections 2003 à la présidence et à la vice-présidence de l'Ordre.
- Élire, par voie de vote secret, le vice-président de l'Ordre pour la période 2003-2005, compte tenu de l'absence de candidature à ce poste au moment de la fin des mises en candidature, le 11 avril 2003.
- Nommer les membres des comités légaux, d'orientation et *ad hoc*, leur confier des mandats spécifiques et mandater le comité administratif de compléter la formation de certains comités.
- Nommer les représentants de l'Ordre sur des comités externes : Conseil interprofessionnel du Québec, Conseil du paysage québécois, comité services-conseils du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, Solidarité rurale du Québec, comité de visite des facultés d'agriculture pour l'agrément des programmes canadiens en agriculture « site survey committee », Table québécoise de l'herbe à poux, etc.
- Confier des mandats spéciaux à différents comités en vue de répondre à des besoins identifiés en cours d'année :

**Comité de législation**

- Revoir le Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec.
- Rédiger un projet de règlement pour autoriser certaines personnes, dont les stagiaires en agronomie, à poser des actes agronomiques sous certaines conditions.
- Rédiger un projet de règlement sur l'exercice de la profession d'agronome en société.

**Comité d'assurance responsabilité professionnelle**

- Poursuivre les démarches en vue d'offrir aux agronomes un programme avantageux d'assurance responsabilité professionnelle tout en maintenant la couverture pour les risques de pollution environnementale.
- Étudier la possibilité et l'intérêt de mettre en place, à moyen terme, une assurance responsabilité professionnelle obligatoire pour tous les agronomes actifs.

**Comité de formation continue**

- Mettre à jour la politique de formation continue 2001-2004 de l'Ordre.

**Comité des finances**

- Présenter un plan d'action permettant l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'année 2004-2005.
- Évaluer la possibilité de diversifier les classes de cotisation de l'Ordre des agronomes du Québec afin de prendre en compte les situations professionnelles et familiales des agronomes.
- Analyser l'impact financier associé à la révision du rabais de cotisation pour les jeunes agronomes.
- Vérifier les implications financières reliées au fait d'offrir aux membres la possibilité de payer tout montant dû à l'Ordre par paiement pré-autorisé ou par carte de crédit.
- Effectuer une analyse du budget 2003-2004 visant à identifier les postes budgétaires qui pourraient être revus relativement à la réorganisation des ressources humaines en communication à l'OAQ, ceci en vue d'assurer la mise en œuvre du plan de communication stratégique.
- Établir une politique de gestion des envois massifs par courrier électronique, tant pour les sections de l'OAQ que pour les partenaires et les annonceurs.

- Mettre en place des comités *ad hoc* pour notamment :
  - Analyser la notion de conflit d'intérêts reliée à la pratique agronomique afin de dégager des règles générales à suivre pour que tout agronome, dans le cadre de ses activités professionnelles, évite de se placer en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.
  - Mettre à jour les critères de l'Ordre au regard de toute formation universitaire menant au permis d'exercice de l'agronomie.
  - Étudier le dossier du déboisement des terres agricoles du Québec.
  - Faire le point sur la situation des services agronomiques au Québec.
  - Déterminer des normes de pratique pour l'élaboration de plans de réduction des pesticides sur les terrains de golf afin de supporter et d'encadrer les agronomes qui, en vertu de l'article 73 du nouveau Code de gestion des pesticides, sont les seuls professionnels habilités à signer de tels plans.

## Affaires légales et professionnelles

- Retirer 178 noms du tableau des membres pour non-renouvellement de la cotisation.
- Déposer trois plaintes de nature pénale pour pratique illégale de la profession d'agronome.
- Rétablir le droit de pratique d'un agronome ayant satisfait aux exigences du comité d'inspection professionnelle, et ce, au regard de la réalisation d'actes en fertilisation.
- Adopter le projet de règlement modifiant le Code de déontologie des agronomes, lequel porte sur l'ajout d'une nouvelle disposition sur le secret professionnel.
- Adopter le projet de règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes ainsi que sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes du Québec et le transmettre à l'Office des professions pour examen et adoption.
- Adopter la Politique générale de l'Ordre des agronomes du Québec concernant la surveillance des actes agronomiques.
- Adopter les programmes de surveillance générale 2003-2004 et 2004-2005 de l'inspection professionnelle.
- Adopter les positions de l'OAQ sur des dossiers d'intérêt public reliés à la profession agronomique :

– « Ligne directrice de l'Ordre des agronomes du Québec sur la gestion des matières fertilisantes ».

– Ligne directrice « Actes agronomiques reliés à la vente d'engrais minéraux et d'autres matières fertilisantes ».

– Ligne directrice « PAEF et PAEV, où se situent les responsabilités respectives ? ».

– Mémoire de l'OAQ sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec, lequel a été présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

– Commentaires de l'Ordre des agronomes du Québec sur la planification des niveaux d'immigration dans le cadre de la consultation sur la planification des niveaux d'immigration pour la période 2005-2007.

- Adopter la proposition de renouvellement de la police d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des agronomes du Québec.
- Adopter le projet de mentorat des agronomes et en effectuer la mise en place par le biais d'un projet-pilote dans une section régionale de l'OAQ.
- Adopter le *Mémento de l'agronome du Québec*, lequel est notamment destiné aux étudiants en agronomie et aux personnes immigrantes désirant devenir agronome.
- Adopter le *Guide d'accompagnement pour la prestation de services professionnels en agronomie*.

## Administration et budget

- Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.
- Recommander à l'assemblée générale annuelle de recourir aux services de la firme de vérification comptable Verrier Paquin Hébert pour effectuer les vérifications comptables de l'OAQ pour les exercices financiers 2003 à 2006.
- Offrir différents modes pour le paiement de la cotisation 2004-2005.
- Augmenter, à compter du 1er décembre 2003, les frais d'ouverture de dossier, d'admission à la pratique, de demande d'équivalence et de réinscription au tableau des membres et les réviser annuellement en tenant compte de l'indice des prix à la consommation.
- Abolir la tarification préférentielle aux congrès de l'OAQ qui était offerte aux membres des régions périphériques.

## Communication et visibilité

- Intensifier les interventions de l'OAQ auprès des médias sans négliger pour autant les autres clientèles cibles, soit les agronomes et futurs agronomes ainsi que les partenaires.
- Adopter les critères pour la sélection de la candidature à la Bourse AgricultureFaune.
- Sélectionner les récipiendaires pour les différents prix de l'OAQ, soit l'Ordre du Mérite agronomique, la Médaille de distinction agronomique et le Mérite spécial Adélard-Godbout, ainsi que pour le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec et pour la bourse Agriculture-Faune.
- Présenter la candidature d'un agronome au Temple de la renommée de l'agriculture.
- Adopter le thème du Congrès 2004 de l'OAQ, soit « *Vers une politique agricole visionnaire* », ainsi que le sujet de l'écoconditionnalité pour la consultation des agronomes effectuée dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de cet événement.
- Souligner le 30e anniversaire du *Code des professions du Québec* et de l'Ordre des agronomes du Québec et s'associer par la même occasion à certains événements du Conseil interprofessionnel du Québec.

# Rapport d'activité

## *du comité administratif*

### Mandat
Le comité administratif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf celui d'adopter un règlement.

### Activités de l'année
Au cours de l'année financière 2003-2004, le comité administratif s'est réuni à 13 reprises. En plus de faire des recommandations au Bureau et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité administratif a adopté des résolutions sur les sujets présentés ci-dessous.

### Ressources humaines
- Recruter et embaucher M^me^ Yveline Martin, agr., au poste d'agente de développement, compétences et carrière, puis, en mars 2004, la nommer aussi à titre de répondante en agroenvironnement et recruter une personne au poste de chargé(e) de projets, agroenvironnement, compétences et carrière, afin d'assister M^me^ Martin dans ses fonctions.
- Créer un nouveau poste de direction des communications et des relations publiques, et ensuite recruter et embaucher M^me^ Louise Lavoie.

### Affaires légales et professionnelles
- Délivrer un permis d'exercice à 165 nouveaux agronomes.
- Accepter la réinscription de 62 personnes au tableau des membres de l'OAQ.
- Reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation à 44 candidats.
- Traiter, à titre de comité d'enquête, les dossiers relatifs à la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre d'agronome.
- Appuyer, de façon autonome, les revendications de la Coalition pour un modèle agricole équitable, la Gestion de l'Offre (GO[5]).
- Compléter la composition de certains comités de l'OAQ.
- Organiser une tournée provinciale d'information afin de présenter la nouvelle version de la *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)*, de discuter du bilan de phosphore ainsi que des différentes lignes directrices de l'OAQ au regard de la fertilisation.
- Adhérer à la Fédération québécoise des municipalités à titre de membre associé.
- Adhérer au Centre de référence en agriculture et en alimentation du Québec (CRAAQ) à titre de membre associé.

### Administration et budget
Attribuer 41 bourses d'études à des étudiants gradués membres de l'Ordre et 4 bourses à des agronomes agissant comme coopérants volontaires en développement international, pour une contribution totale de près de 9 000 $.

### Visibilité de l'Ordre
Mandater une conseillère en communication de préciser les orientations à prendre pour atteindre les objectifs du plan de communication stratégique déjà en place.

# Renseignements généraux

## *sur les membres*

Au 1er avril 2003, 3 137 membres étaient inscrits au tableau des membres de l'Ordre

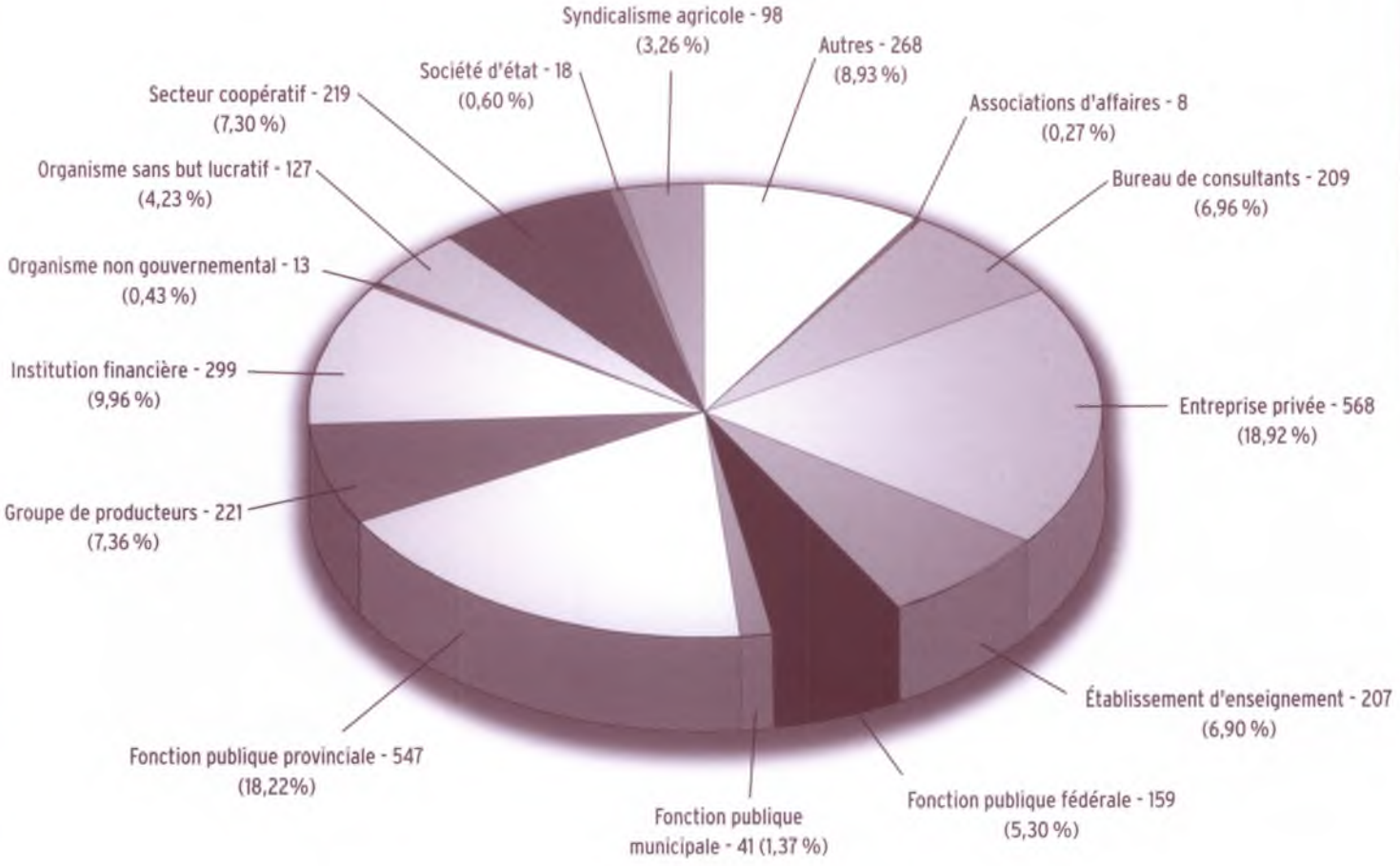
- 178 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau
- 165 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année
- 62 membres se sont réinscrits
- 7 membres à vie ont été inscrits au tableau d'honneur
- 13 membres sont décédés, dont 2 avaient la catégorie de membre régulier, 1 de membre invalide et 1 de membre à vie

Ainsi, en date du 31 mars 2004, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3 173 agronomes.

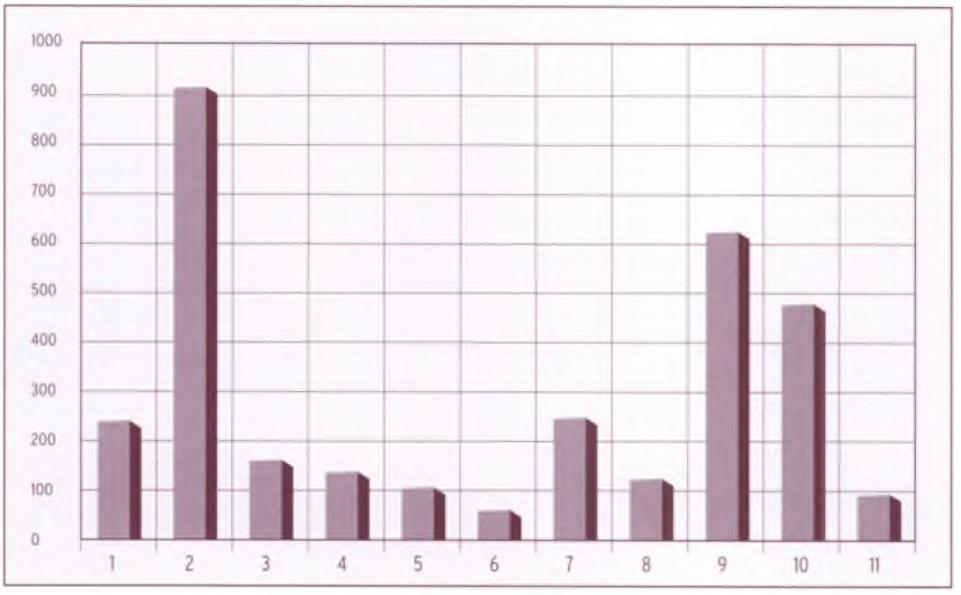
**Le montant de la cotisation pour 2003-2004 était de 339,43 $, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec.**

| Classe de cotisation | Nombre de membres 2003-2004 |
|---|---|
| Régulier | 3 002 |
| 65 ans et plus, et retraités | 121 |
| 70 ans et plus (membre à vie) | 37 |
| Invalide | 13 |
| Tableau d'honneur | 146 |

## *Répartition des membres selon le type d'employeur au 31 mars 2004*



## Tableau des membres par section au 31 mars 2004

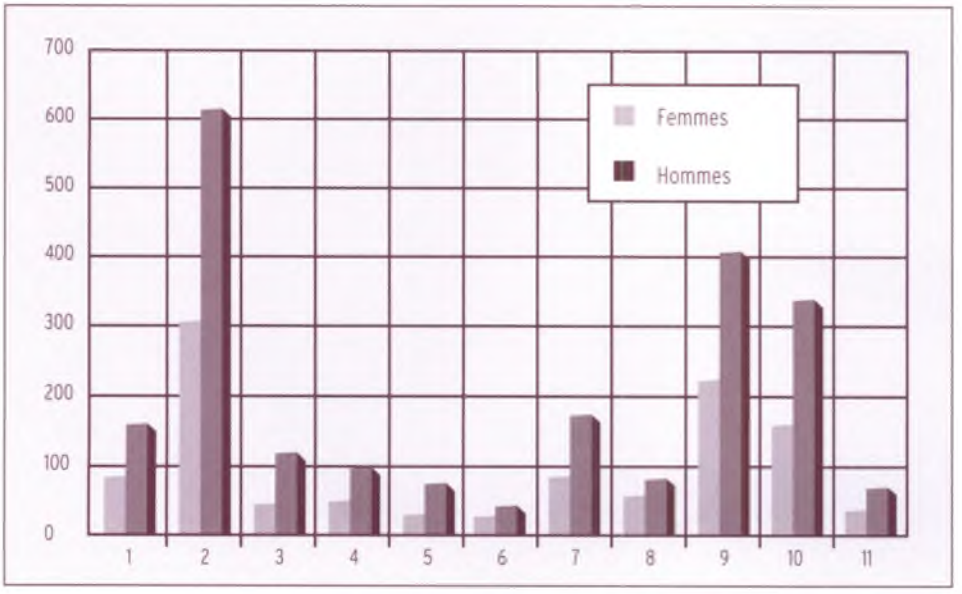



### Sections

1- Laval-Rive-Nord (239)
2- Québec (908)
3- Trois-Rivières - Nicolet (163)
4- Est du Québec (144)
5- Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord (103)
6- Abitibi -Témiscamingue (50)
7- Estrie - Bois-Francs (253)
8- Outaouais (120)
9- Montréal - Rive-Sud (620)
10- Saint-Hyacinthe (483)
11- Côte-du-Sud (90)



## Tableau des membres par section et selon le sexe au 31 mars 2004




### Sections

1- Laval - Rive-Nord
2- Québec
3- Trois-Rivières - Nicolet
4- Est du Québec
5- Saguenay - Lac-Saint-Jean Côte-Nord
6- Abitibi -Témiscamingue
7- Estrie - Bois-Francs
8- Outaouais
9- Montréal - Rive-Sud
10- Saint-Hyacinthe
11- Côte-du-Sud

Nombre total de femmes : 1 067
Nombre total d'hommes : 2 106

# Rapport annuel de la *directrice générale*



## Grands dossiers

C'est dans la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique de l'Ordre que l'année 2003-2004 s'est déroulée avec comme principal objectif de miser sur la réalisation de certains projets d'envergure pour les agronomes et futurs agronomes.

D'abord, le *Guide de prestation de services professionnels en agronomie*, initialement conçu dans le but de guider les agronomes oeuvrant à leur compte, a été élargi dans son contenu pour s'adresser à l'ensemble des agronomes. Ce document de référence vient notamment vulgariser les divers règlements de l'Ordre que doivent respecter les agronomes dans le cadre de leur pratique professionnelle. Il a également été enrichi de nombreux renseignements auxquels tout agronome peut avoir recours. Ce guide sera rendu disponible sous peu et servira de base à une formation qui sera mise sur pied au cours de la prochaine année.

Puisque le guide de prestation présente un intérêt certain pour les futurs agronomes, il a également été intégré dans un autre document de référence produit en cours d'année, soit le *Mémento de l'agronome du Québec*. Ainsi, en plus d'aborder les aspects organisationnels de la pratique professionnelle de l'agronomie, le Mémento couvre plus largement les aspects législatifs et déontologiques de la pratique. Conçu en huit modules, il fait donc la synthèse de l'ensemble des connaissances de base utiles à tout candidat désirant devenir agronome. C'est donc avant tout aux étudiants en agronomie ainsi qu'aux personnes immigrantes désirant se présenter à l'examen d'admission à l'Ordre que le Mémento s'adresse. Reconnaissant d'ailleurs son utilité pour faciliter l'intégration des personnes immigrantes à la pratique de l'agronomie au Québec, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a supporté financièrement la réalisation de ce guide.

Dans la suite logique du cheminement préparatoire à la vie professionnelle, instauré l'an dernier dans les deux facultés d'agronomie au Québec, et du programme de parrainage dédié aux personnes ayant échoué leur examen d'admission à l'Ordre, un programme de mentorat a été développé à l'intention des agronomes ayant trois ans et moins de pratique. Ce programme vise essentiellement à accompagner les nouveaux agronomes et à faciliter leur intégration dans la pratique professionnelle. Soulignons que le programme de mentorat sera implanté au cours de la prochaine année par le biais d'un projet-pilote dans l'une des sections régionales de l'Ordre.

Un secteur qui a encore retenu une attention soutenue de la part de l'Ordre en 2003-2004 est celui de l'agroenvironnement. Ainsi, en réponse aux nombreuses questions provenant des agronomes oeuvrant sur le terrain et qui ont à pratiquer dans le respect du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), l'Ordre est venu préciser différentes façons de faire par le biais de deux nouvelles lignes directrices portant d'une part sur les responsabilités respectives des agronomes réalisant des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) et des plans agroenvironnementaux de valorisation (PAEV) et d'autre part, sur les actes agronomiques reliés à la vente d'engrais minéraux et d'autres matières fertilisantes. En outre, donnant suite aux travaux initiés dans le cadre du Forum sur les normes de pratique en fertilisation tenu au printemps 2003, l'Ordre a rassemblé un groupe d'agronomes issus de la recherche et de la pratique terrain pour poursuivre ses réflexions sur les épandages de matières fertilisantes, ce qui a mené, en septembre 2003, à la publication de la ligne directrice de l'OAQ sur la gestion des matières fertilisantes.

Toujours en matière d'agroenvironnement, un travail important a été entrepris afin d'offrir, dès l'an prochain, une formation aux agronomes qui désirent parfaire leurs connaissances dans la réalisation de PAEF. C'est donc par le biais de l'étude de cas pratiques que cette formation mettra un accent particulier sur le diagnostic et la démarche agroenvironnementale. Enfin, de façon à encadrer les agronomes qui ont à effectuer le suivi au PAEF, tel que prescrit par l'article 25 du REA, un autre projet de ligne directrice a été initié en cours d'année et sera poursuivi en 2004-2005.

Dans un tout autre ordre d'idée, l'année 2003-2004 aura également été marquée par la mise en œuvre du plan de communication stratégique de l'Ordre. C'est ainsi que les services d'une conseillère en communication ont été retenus afin de préciser les orientations à prendre pour atteindre les objectifs du plan déjà en place. S'appuyant sur les conclusions de son rapport déposé en novembre 2003, trois clientèles ont été ciblées, soit les agronomes et les membres en devenir, les partenaires de l'Ordre ainsi que les médias, de façon à joindre plus largement et efficacement le grand public. C'est donc autour de ces trois cibles que nos actions de communication s'articuleront prioritairement dans les prochaines années. Nécessairement, cette nouvelle orientation fait appel à des compétences particulières, notamment dans le domaine des relations publiques et des médias, et dans un contexte de ressources financières limitées, l'Ordre a dû procéder à l'abolition du poste de responsable des communications afin de le remplacer par celui de directeur des communications et des relations publiques.

Ainsi, cette liste non exhaustive des réalisations de l'Ordre permet d'affirmer qu'au regard de ces grands dossiers qui ont été finalisés ou qui sont en voie de l'être, l'Ordre poursuit avec conviction son engagement de livrer une gamme de services à valeur ajoutée, notamment en matière de développement des compétences et de la carrière des agronomes.

## Administration

En ce qui concerne les finances et dans un contexte où les prévisions budgétaires affichaient un déficit au montant de 96 013 $, le résultat de fin d'année financière est plus que satisfaisant puisque les charges n'ont excédé les produits que d'un montant de 48 928 $. De fait, l'objectif fixé au regard des produits a été atteint et même dépassé de 3 640 $ alors que les charges ont, quant à elles, été inférieures d'un montant de 43 445 $ à ce qui avait été prévu.

Plus spécifiquement, du côté des produits, on peut voir que les principaux écarts positifs entre le réel et le budget ont été générés par l'admission à la pratique et les équivalences, par les activités de formation organisées en cours d'année ainsi que par les placements de l'Ordre. En effet, quarante-cinq candidats de plus que prévu se sont présentés aux séances d'examen d'admission tenues en 2003-2004. L'Ordre a également organisé, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, des sessions supplémentaires de l'activité de formation sur les PAEF et le phosphore afin de répondre à la demande. À cet effet, mentionnons qu'aux revenus d'inscription non anticipés s'est ajoutée une subvention d'un montant de 10 000 $. Enfin, certains des fonds d'actions dans lesquels l'Ordre avait investi en 1998 et 2000 ont pris une valeur supérieure à ce qui avait été prévu, augmentant conséquemment les dividendes inscrits aux livres.

En contrepartie, ce surplus cumulé d'un montant d'un peu plus de 41 000 $ a été pratiquement annulé par des revenus moindres que le budget aux postes Bulletin *Agro-Nouvelles*, Subventions ainsi que Autres produits, qui, dans ce dernier cas, concerne principalement les contributions financières provenant des sections. Toutefois, outre les revenus de publicité de l'*Agro-Nouvelles* qui ont réellement été inférieurs d'un montant de 3 278 $, il est important de spécifier que les produits associés aux deux autres postes budgétaires ont tout simplement fait l'objet d'une écriture de report dans le prochain exercice financier, ceci afin d'associer les produits aux charges qui seront rencontrées lors de la finalisation de divers projets.

Si l'on examine plus attentivement les charges, nous sommes à même de constater que pour la majorité des postes, les dépenses ont été similaires aux prévisions budgétaires. Il demeure toutefois que certains postes ont connu des écarts parfois importants, si l'on considère, pour les plus significatifs d'entre eux, les charges réelles moindres associées aux avantages sociaux, aux déplacements et réunions, aux publications ainsi qu'à la publicité et promotion, et à l'inverse, les charges réelles supérieures associées aux activités de formation et aux services professionnels.

Dans le cas des charges inférieures au budget, un montant de près de 11 500 $ n'a pas été dépensé, du fait que le pourcentage réel des salaires affecté aux avantages sociaux n'a été que de 11 %, comparativement à 13 %. En outre, les coûts engendrés par les diverses représentations de l'Ordre ayant été moindres qu'anticipé, le poste Déplacements et réunions présente un montant inférieur au budget de près de 5 300 $. Le report de la production graphique et de l'impression de deux guides en début d'année 2004-2005 a aussi eu pour effet de générer un écart d'environ 42 150 $ dans le poste Publications. Enfin, les charges réelles inhérentes à la publicité et à la promotion ont été inférieures au budget d'un montant de près de 16 000 $, ceci compte tenu du fait que certains projets de communication seront réalisés dans la prochaine année financière.

Par ailleurs, en ce qui concerne les charges qui ont excédé les prévisions budgétaires, elles s'expliquent d'abord par la tenue d'activités de formation non planifiées lors de l'élaboration du budget 2003-2004. Il s'agit ici de l'activité sur les PAEF et le phosphore ainsi que des neuf séances de formation sur le Code de déontologie des agronomes, lesquelles ont occasionné des dépenses au montant de 10 663 $. En second lieu, des coûts importants ont été associés à la réalisation des principaux mandats légaux de l'Ordre que sont la vérification de la compétences des agronomes par le biais de l'inspection professionnelle, la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre ainsi que la discipline exercée par le syndic et la syndique adjointe de l'OAQ. De fait, les frais de services professionnels rattachés à l'embauche d'enquêteurs et à la consultation des conseillers juridiques de l'Ordre pour les divers dossiers en cours ont été respectivement supérieurs de 6 059 $ et de 24 499 $ au budget. Ajoutons toutefois que cet écart cumulatif important a été quelque peu compensé par la facturation d'honoraires moindres que prévu de la part des syndics.

Ainsi, un premier constat général se dégage de ce qui précède : l'Ordre porte une attention toute particulière à la gestion de ses ressources financières, mais devant la particularité de son mandat de protection du public où plusieurs fonctions sont prescrites par le Code des professions, les administrateurs ont conséquemment peu de contrôle sur certaines dépenses encourues. Dans ce contexte, il ne faut donc pas s'étonner de constater les écarts rencontrés au niveau des charges. Retenons plutôt, en guise de deuxième constat, que l'Ordre a su tirer son épingle du jeu en s'acquittant pleinement de son mandat tout en investissant sur des projets qui auront assurément des répercussions positives pour l'ensemble des agronomes et futurs agronomes.

Au chapitre de la gestion des ressources humaines, l'année 2003-2004 aura été quelque peu mouvementée si l'on considère le fait que l'on ait dû procéder au remplacement de trois professionnels. De fait, deux concours ont d'une part été organisés pour combler les postes de chargé de projets et de répondant en agroenvironnement, occupés respectivement par M^me^ Jocelyne Morin, agr., et M. Jean Luc Fortin, agr., qui ont quitté l'Ordre pour relever d'autres défis. C'est dans ce cadre que M^me^ Yveline Martin, agr., fut embauchée en août 2003 pour d'abord occuper le poste d'agente de développement, compétences et carrière.

Par la suite, dans les circonstances où le concours pour le poste de répondant en agroenvironnement n'a pas permis de recruter une nouvelle ressource professionnelle, nous avons réaménagé les fonctions de M^me^ Martin afin qu'elle puisse aussi s'acquitter des tâches relatives aux dossiers agroenvironnementaux. De fait, cette dernière possède l'expérience appropriée pour ce type de dossiers puisqu'elle a œuvré pendant près de quatre ans en tant que conseillère dans un club agroenvironnemental. M^me^ Yveline Martin a donc été nommée répondante en agroenvironnement de l'Ordre en mars 2004, et dans le but de l'assister dans ses fonctions, nous avons procédé à la création d'un nouveau poste de chargé de projets - agroenvironnement, compétences et carrière, pour lequel un concours sera organisé en 2004-2005.

Par ailleurs, rappelons que l'Ordre a procédé à l'abolition du poste de responsable des communications. À cet égard, nous avons dû mettre fin au contrat de M^me^ Marilène Ducharme. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour la remercier très sincèrement pour l'excellent travail qu'elle a réalisé au cours de cinq années passées au siège social de l'Ordre. C'est donc dans ce contexte qu'un nouveau concours fut mis sur pied et pour lequel près d'une centaine de *curriculum vitae* ont été recueillis et analysés. Ainsi, à l'issue de cette importante opération de sélection et de la réalisation de deux niveaux d'entrevues, la candidature de M^me^ Louise Lavoie a été retenue en janvier 2004. Celle-ci occupe les fonctions de directrice des communications et des relations publiques depuis.

Outre ces trois concours tenus en 2003-2004 pour combler des postes existants, l'Ordre a procédé, par le biais d'un quatrième concours, au recrutement d'un inspecteur en production animale afin de compléter l'équipe déjà en place. De fait, compte tenu de la publication de la *Grille de référence pour la préparation d'un programme alimentaire* et conformément à l'orientation prise en 2002 à l'effet d'effectuer des inspections professionnelles par champ d'activité, l'Ordre a voulu se doter d'une ressource supplémentaire pour vérifier la compétence des agronomes oeuvrant en production animale et pour procéder à la vérification de programmes alimentaires sur les lieux de travail des agronomes inspectés. C'est ainsi que M^me^ Nancy Lamothe, agr., a été recrutée en février 2004, portant le nombre d'inspecteurs de l'Ordre à six personnes.

Soulignons également que M^me^ Lucie Maltais, agr., et M. Jocelyn Magnan, agr., ont été recrutés à titre d'experts en fertilisation afin de procéder à l'analyse des PAEF prélevés dans le cadre de l'inspection professionnelle, le cas échéant. Remercions par ailleurs MM. Lionel Michon, agr., et Charles Bergeron, agr., qui exerçaient auparavant cette fonction et qui ont souhaité transmettre le flambeau.

Enfin, pour ce qui est des ressources matérielles, nos efforts ont principalement porté sur la poursuite des travaux entrepris l'année précédente au regard du développement de notre système de gestion de l'information. Ainsi, au module de gestion des membres s'est d'abord ajoutée une fonction fort pertinente de gestion d'envois massifs par courriel. C'est ainsi que depuis septembre 2003, nous sommes à même de joindre l'ensemble des agronomes afin de leur livrer une information ponctuelle des plus à jour.

Dans un deuxième temps, nous avons procédé à l'implantation d'une seconde fonction nous permettant cette fois-ci d'offrir un service de paiement par carte de crédit. La mise en place de ce nouveau système fut d'ailleurs réalisée pour permettre aux agronomes d'y recourir lors du renouvellement de leur permis d'exercice à l'Ordre. Mentionnons également que cette option a été ajoutée pour le paiement de l'inscription au congrès de juin 2004, comme ce sera également le cas pour les différentes activités de formation qu'organisera l'Ordre.

En guise de conclusion à ce rapport et à l'issue d'une quatrième année et demie en fonction au poste de directrice générale, je ne peux que me réjouir de constater l'avancement des diverses affaires de l'Ordre qui nous font dire à cette étape-ci, et pour cause, « Place aux agronomes ! ». De fait, nombre de dossiers prévus dans le cadre de la mise en œuvre de cette deuxième année de notre plan d'action stratégique 2002-2006 furent menés à bon port, ceci sans parler de tous ceux qui se sont ajoutés à la liste en vue de répondre adéquatement aux impératifs de l'heure.

Il va sans dire qu'un bilan d'activités aussi positif a notamment été rendu possible grâce à la contribution exceptionnelle de chaque membre du personnel de l'OAQ, qui, quotidiennement, travaille en étroite collaboration avec les administrateurs et les agronomes de nos nombreux comités. Chapeau à chaque membre de cette belle équipe !

Finalement et tout simplement, un merci bien spécial aux administrateurs de l'Ordre et plus particulièrement à la présidente, M^me^ Claire Bolduc, ainsi qu'au vice-président, M. Louis Lesage, pour leur disponibilité, leur ténacité et pour la confiance qu'ils me témoignent.



Claudine Lussier, agr., M.Sc.
Directrice générale

# Rapport du *comité d'enquête*

## Membres du comité

| | |
|---|---|
| Présidente : | M^me^ Claire Bolduc, agr. |
| | M. Louis Lesage, agr. |
| | M. Marco Morin, agr. |
| | M. Robert Blanchette, adm. nom. |
| | M. Marc Trudelle, agr. |
| Secrétaire : | M^me^ Louisette Rougeau, agr., Secrétaire de l'ordre |
| Soutien administratif : | M^me^ Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques |

## Mandat

L'Ordre des agronomes du Québec s'est toujours assuré du traitement des plaintes concernant le respect du champ de pratique réservé aux agronomes. En juillet 2000, le Bureau de l'Ordre a nommé le comité administratif à titre de « comité d'enquête » de l'OAQ pour la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre d'agronome, officialisant ainsi le mode de traitement des dossiers.

En vertu du Code des professions, un tel comité, ou tout enquêteur nommé par le Bureau à cet effet, peut prendre connaissance d'un dossier tenu par un individu, requérir la remise de tout document et prendre copie d'un dossier ou d'un document dans l'exercice de ses fonctions. De plus, les membres du comité d'enquête ne peuvent être poursuivis en justice en raison d'actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions. La confidentialité des dossiers en est d'autant respectée.

## Activités de l'année

Le comité d'enquête s'est réuni lors de chacune des sessions du comité administratif afin de traiter les nouveaux dossiers et d'effectuer le suivi des dossiers en cours. Par conséquent, le comité d'enquête s'est réuni à 13 reprises.

Le comité d'enquête a traité plusieurs plaintes pour pratique illégale et usurpation de titre et est intervenu dans des dossiers de sensibilisation à la profession afin de mieux faire connaître les lois professionnelles aux employeurs. Rappelons que le délai de prescription permettant à l'Ordre d'intenter une poursuite de nature pénale contre un individu, une personne morale ou ses administrateurs est d'un an. Ainsi, le fait rapporté doit s'être déroulé il y a moins d'un an pour que l'Ordre puisse intervenir. De plus, il doit être bien documenté car l'Ordre a le fardeau de la preuve.

Plusieurs plaintes contre des individus se sont réglées par des lettres de la secrétaire ou des mises en demeure de nos avocats, selon la nature des dossiers et des risques au regard de la protection du public. D'autres démarches à caractère politique ont été effectuées par les élus auprès de certains employeurs. L'OAQ a remporté une victoire dans le cas d'une poursuite pour l'usurpation du titre d'agronome alors que trois plaintes ont été déposées pour pratique illégale contre des individus qui ont posé des actes agronomiques sans la surveillance d'un agronome, contrevenant ainsi au Code des professions (art. 32) et à la Loi sur les agronomes (art. 24 et 28 c-).

Afin de permettre aux agronomes et aux employeurs d'élaborer de meilleures procédures de surveillance des actes agronomiques, l'OAQ a mis sur pied un comité *ad hoc* et a consulté différents conseillers juridiques dans le but de publier une politique destinée à mieux encadrer les actes agronomiques posés par les techniciens, les technologistes et les technologues agricoles.

Quant aux titres d'« agro-économiste » et de « nutritionniste en production animale », sur lesquels l'Ordre s'est positionné depuis quelques années, ils ont fait l'objet d'interventions auprès de l'Office des professions du Québec. Ce dernier a amorcé les travaux pour apporter les modifications requises au Code des professions en vue de la réserve de ces titres aux seuls agronomes.

Depuis quelques années, l'Ordre est intervenu auprès de plusieurs individus et employeurs. Les efforts de tous sont essentiels pour assurer la surveillance du champ de pratique des agronomes et cela commence par les agronomes eux-mêmes qui, depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de déontologie des agronomes, en septembre 2002, ont l'obligation d'informer leur ordre de toute situation relative à la pratique illégale et à l'usurpation de titre.

En terminant, je tiens à remercier de leur collaboration tous les membres du comité d'enquête ainsi que les employées du siège social affectées à ces tâches.

Claire Bolduc

Claire Bolduc, agronome
Présidente

# Rapport *du syndic*



## Mandat

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du Code des professions : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116[1], faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête. » Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte pourra être portée devant le comité de discipline de l'Ordre, en vertu de l'article 123 du Code des professions.

De plus, le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes énonce ce qui suit à l'article 1 : « Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic... ».

## Activités de l'année

Pour l'année 2003-2004, les effectifs du Bureau du syndic se composaient de :

- M. Georges O'Shaughnessy, agr., syndic
- M^me^ Patricia Landry, agr., syndique adjointe
- M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques et soutien administratif.

Au cours de l'année 2003-2004, le Bureau du syndic a entrepris 33 enquêtes; 59 enquêtes des années précédentes étaient encore en cours. En comparaison, le nombre de demandes d'enquête avait été de 44 en 2002-2003 et de 55 l'année précédente. Précisons que pour ces nouvelles enquêtes (33), 16 étaient des dossiers d'agronomes référés au Bureau du syndic par le comité d'inspection professionnelle (CIP), la plupart du temps parce qu'ils avaient omis de répondre à la correspondance du comité. Pour les 17 autres enquêtes, cinq ont été demandées par un client de l'agronome ou par une personne du public, deux par un collègue agronome, six ont été référées par la secrétaire de l'ordre et quatre ont été initiées directement par la syndique adjointe ou le syndic à la suite de la réception d'une information.

Aucun différend n'a été soumis au syndic pour la conciliation d'un compte d'honoraires.

Trente-trois enquêtes ont été complétées au cours de l'année et, au 31 mars 2004, 59 dossiers étaient encore ouverts et les enquêtes se poursuivaient. Aucune plainte n'a été déposée cette année devant le comité de discipline de l'Ordre. Le Bureau du syndic a suivi avec intérêt les deux causes actuellement en cours devant le comité de discipline, mais qui n'ont pas abouti en 2003-2004 à cause de reports et, notamment, d'une requête d'un des deux intimés présentement en attente d'être entendue par la Cour supérieure du Québec. Pour les autres cas, le syndic et la syndique adjointe ont relevé des infractions mineures et il s'en est suivi des avertissements et recommandations aux agronomes concernés.

Aucun dossier n'a été référé par le Bureau du syndic au CIP pour une enquête particulière sur la compétence. Il n'y a pas eu non plus de dossier soumis au comité de révision, ni de dossier ayant fait l'objet d'une conciliation entre le demandeur d'enquête et l'agronome.

En alternance avec la secrétaire de l'ordre, le syndic a continué à rédiger des chroniques dans *Agro-Nouvelles* sur les aspects entourant la pratique professionnelle et la déontologie.

Enfin, au cours de l'année, la syndique adjointe et le syndic ont répondu à plus de 140 demandes de renseignements venant tant des membres que du public. Le syndic a également proposé au Bureau de tenir une consultation sur la notion de conflit d'intérêts en regard de la pratique de l'agronomie au Québec, suggestion qui a été retenue par le Bureau.

## Le nouveau Code de déontologie des agronomes

La vulgarisation du nouveau Code de déontologie des agronomes, entré en vigueur le 19 septembre 2002, a occupé une partie de nos énergies au cours de l'année. Une tournée d'information sur le nouveau code a eu lieu et, dans le cadre de neuf sessions d'une demi-journée données à divers endroits de la province, quelque 300 agronomes ont pu parfaire leurs connaissances sur leurs obligations déontologiques et professionnelles. De par la multitude des questions posées, l'intérêt des membres était manifeste. Mais ces sessions ont aussi été une occasion de constater la connaissance très élémentaire qu'ont la majorité des agronomes de leur code de déontologie.

## Déontologie et formation des futurs agronomes

Il est primordial que les futurs agronomes, dans le cadre de leur formation universitaire, aient accès à un cours d'initiation à la pratique professionnelle où, en plus de se familiariser avec leurs obligations professionnelles, ils auraient la chance d'en apprendre davantage sur l'exercice de la profession à son compte. Ce cours devrait être une étape obligatoire avant de pouvoir se présenter à l'examen d'admission à l'Ordre. C'est la conclusion à laquelle j'en arrive avec plus de conviction encore après avoir donné une formation le 4 novembre dernier à une soixantaine d'étudiants de 4^e^ année en agronomie de l'Université Laval. Cela constitue à mes yeux une nécessité, que dire, une urgence. Car bon nombre de ces étudiants se demandaient encore (avec une seule session à compléter avant l'obtention du baccalauréat) pourquoi ils devraient faire partie de l'Ordre des agronomes du Québec, alors que la majorité d'entre eux auront à poser des actes agronomiques dans le cadre de leur travail. On est loin de la coupe aux lèvres...

Un autre fait milite pour cette recommandation de cours obligatoire sur la déontologie : le nombre croissant de nouveaux agronomes se retrouvant dans des situations « autonomes » lorsqu'ils joignent le marché du travail, sans aide ou supervision aucune d'agronomes plus expérimentés. Cet état fait en sorte que les situations problématiques en matière de déontologie se multiplient. Dans ce domaine, il y a lieu d'agir à titre préventif, dans une optique de protection du public.

G. O'Shaughnessy, agr.

Georges O'Shaughnessy, agronome
Syndic

# Rapport des *comités légaux*

**Les comités légaux sont créés en vertu du Code des professions et des règlements de l'OAQ afin de répondre aux obligations légales de l'Ordre. Ils s'assurent du contrôle de l'exercice de la profession par la mise en place et l'application de différents mécanismes. Ces comités sont permanents et se réunissent régulièrement. Leurs mandats respectifs sont déterminés par le Bureau.**

## Admission

**Membres du comité**

| | |
|---|---|
| Président : | M. Louis Lesage, agr. |
| | Mme Chantal Blouin, agr. |
| | Mme Julie Fréchette, agr. |
| | Mme Caroline-Joan Boucher, agr. |
| | Mme Katherine McClintock, agr. |
| | Mme Nancy Morin, agr. |
| | M. Jean-Claude Dufour, agr. |
| Secrétaire : | Mme Louisette Rougeau, agr. |
| | Secrétaire de l'ordre |
| Soutien administratif : | Mme Johanne Bisson, préposée |
| | Service aux membres et affaires juridiques |
| Collaboration : | Mme Yveline Martin, agr., |
| | Agente de développement, compétences et carrière à l'OAQ |

### Mandat et objectifs du comité

Le comité d'admission a le mandat de voir à la bonne marche du processus d'admission à la pratique professionnelle à l'OAQ. Pour 2003-2004, le Bureau lui a confié les mandats suivants :

- Évaluer le processus d'admission et proposer des améliorations continues.
- Évaluer la possibilité de diminuer les frais reliés aux examens d'admission.
- Supporter les comités de liaison des étudiants des facultés d'agronomie.
- Élaborer et mettre en place le cheminement préparatoire à la vie professionnelle.
- Collaborer à la production du Mémento de l'agronome et approcher les facultés afin d'offrir un cours obligatoire sur le professionnalisme en agronomie.

### Survol des principales réalisations

**Parrainage**

L'OAQ propose aux personnes qui n'ont pas réussi l'examen d'admission à la pratique de la profession d'agronome un programme de parrainage. Il s'agit de l'accompagnement d'un candidat par un agronome senior, d'une durée d'environ 6 mois, et qui est adapté aux besoins particuliers du futur agronome.

Il existe déjà des documents de travail pour aider le parrain et le parrainé dans cette démarche. En 2003, un sous-comité a été mis en place et a actualisé les documents de référence.

**Cheminement préparatoire à la vie professionnelle**

Le cheminement préparatoire à la vie professionnelle pour les futurs agronomes et les nouveaux agronomes est une démarche d'accompagnement qui vise à mieux préparer la relève agronomique à la vie professionnelle qui s'amorce. Cette démarche se divise en trois étapes distinctes, soit :

- Développement du professionnalisme chez les étudiantes et les étudiants des programmes conduisant à la profession d'agronome.
- Préparation à l'examen d'admission de l'OAQ
- Mise en marche d'un programme de mentorat pour les nouveaux agronomes

Les administrateurs de l'Ordre souhaitent mettre en place l'ensemble du cheminement préparatoire au cours de la prochaine année.

Enfin, des trois sessions d'examen qui ont eu lieu lors de l'exercice financier 2003-2004, deux se sont tenues à Québec et une à Longueuil. Ainsi, au cours de la dernière année 202 candidats se sont présentés à l'examen de l'Ordre et 165 d'entre eux ont obtenu un permis d'exercice de la profession.

Les agronomes qui ont fait partie des comités d'examinateurs cette année sont :

Pascal Alary
François Audy
Claude Béland
Patrick Bélanger
Réginald Belzile
Guy Bergeron
Chantal Blouin
Caroline-Joan Boucher
Martine Bourgeois
Gérard E. Boutin
Luc Boutin
Hélène Cliche
Sylvie Côté
Bruno Demers
Richard Derome
Ronald Desjardins
Gilles Doyon
Marie-Edith Dufresne
Marcel Dussault
Jean Duval
Michel Fortier
Julie Fréchette
André Gagnon
Véronique Gagnon
Sophie Gendron
Jean Genest
Michel Germain
Dany Gingras
Sylvain Gingras
Francis Goulet
Gilles Guilbault
Stéphane Laberge
Jacques Lagacé
Robert Lagacé
Daniel Lambert
Line Landry
Johanne Laplante
Éric Lavoie
Louiselle LeBel
Jean Lecours
Manon Lepage
Sylvie Lévesque
David Lucas-Girardville
Bruno Maltais
Eric Massicotte
Donald Michaud
Jocelyne Morin
Nancy Morin

Je désire remercier chaleureusement les examinateurs pour tout le professionnalisme et la rigueur dont ils ont fait preuve. Je tiens également à souligner la collaboration des membres du comité d'admission, la participation de l'agronome Donald Michaud à la remise des résultats de l'examen et le dévouement de mesdames Claudine Lussier, Louisette Rougeau, Johanne Bisson, Angèle Morin et Marjolaine Charbonneau.

Louis Lesage, agronome
Président du comité

## Arbitrage des comptes

### Membres du comité

Président : M. Urgel Delisle, agr.
Greffier : Mme Louisette Rougeau, agr.
Soutien administratif : Mme Joanne Bisson, préposée
Service aux membres et affaires juridiques

Deux autres membres nommés au besoin par le Bureau parmi les personnes suivantes :

Mme Sylvie Côté, agr.
M. Camil Dutil, agr.
M. Gilles Gagné, agr.
M. Jude LeBlanc, agr.
M. Yves Lefebvre, agr.
Mme SylvieThibaudeau, agr.
M. Marc Trudelle, agr.
Mme Anne Vanasse, agr.
M. Gaétan Villeneuve, agr.

### Mandat

Étudier les demandes d'arbitrage des comptes des agronomes. Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, à la secrétaire de l'ordre, le formulaire prévu à cet effet.

### Activités de l'année

Aucun dossier n'a été porté à l'attention du comité au cours de l'année.

Louisette Rougeau, agronome
Secrétaire de l'ordre

## Discipline

### Membres du comité

Présidente : Me Carole Marsot
Secrétaire : Mme Louisette Rougeau, agr.,
Secrétaire de l'ordre

Les deux autres membres sont nommés, au besoin, à partir d'une liste de noms adoptée par le Bureau.

### Mandat

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un agronome pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les agronomes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le comité est saisi également de toute plainte contre une personne qui n'est plus membre de l'Ordre pour une infraction commise à ces lois et règlements alors qu'elle était agronome. Il doit alors décider s'il y a eu infraction. Après audition, à la suite d'un verdict ou d'un plaidoyer de culpabilité, il doit imposer une ou plusieurs sanctions tel que stipulé au Code des professions.

### Activités de l'année

Les audiences se sont poursuivies relativement aux deux plaintes qui avaient été reçues par le comité de discipline en 2003-2004. Aucune nouvelle plainte n'a été déposée.

Louisette Rougeau, agronome
Secrétaire du comité de discipline

## Équivalences

### Membres du comité

Président : M. Conrad Bernier, agr.
Mme Suzelle Barrington, agr.
M. Jocelyn Douhéret, agr.
M. Ghislain Gendron, agr.
M. Robert Lagacé, agr.
M. Paul C. Laguë, agr.
M. Raymond Levallois, agr.
M. Guy Mehuys, agr.
Secrétaire : Mme Louisette Rougeau, agr.
Secrétaire de l'ordre.
Soutien administratif : Mme Johanne Bisson, préposée
Service aux membres et affaires juridiques

### Mandat

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation pour l'ouverture du permis d'exercice de la profession d'agronome.

### Activités de l'année

Le comité des équivalences s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2003-2004. Il a évalué 49 dossiers et a fait l'analyse préliminaire de 12 dossiers. À la suite de l'étude des 49 dossiers, le comité a recommandé au comité administratif d'accorder 39 équivalences de diplôme et cinq équivalences de formation. Ces recommandations ont été acceptées par le comité administratif permettant ainsi à ces candidats de se présenter à l'examen d'admission à la pratique de l'Ordre.

Le comité des équivalences a également donné son avis au comité de la formation des agronomes et au Bureau au sujet des critères de l'OAQ pour toute formation universitaire en sciences agricoles.

D'autre part, Mme Johanne Bisson a répondu à 100 demandes d'information reçues au siège social et a rencontré plus d'une vingtaine de candidats qui préparaient leur dossier.

J'aimerais souligner l'excellent travail des membres du comité et je profite également de cette occasion pour remercier MM. Laguë et Gendron qui quittent le comité après plusieurs années d'engagement.

Je remercie également Mmes Johanne Bisson et Louisette Rougeau, agr., qui contribuent au bon fonctionnement du comité des équivalences.

Conrad Bernier, agronome
Président du comité

## Formation des agronomes

### Membres du comité

| | |
|---|---|
| Président : | M. Marc Trudelle, agr. |
| | M. Denis Cormier, agr. |
| | M. Jacques Ouellette (nommé par le MEQ) |
| | M. Jacques-André Rioux, agr. (nommé par la CREPUQ) |
| | M. David Wees, agr. (nommé par la CREPUQ) |
| Secrétaire : | M^me^ Louisette Rougeau, agr. |
| | Secrétaire de l'ordre |
| Soutien administratif : | M^me^ Johanne Bisson, préposée |
| | Service aux membres et affaires juridiques |

### Mandat

Tel que défini par le Règlement sur le comité de la formation des agronomes, le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes, c'est-à-dire l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'agronome. Pour ce faire, le comité examine les objectifs des programmes de formation et leur contenu. Au besoin, il soumet son avis ou son rapport au Bureau de l'Ordre et aux autres organismes représentés au sein du comité concernant les programmes d'études et les diplômes qui mènent à la profession agronomique. Les mandats additionnels du comité demandés par le Bureau de l'OAQ, sont de revoir la liste des crédits agronomiques, soit les cours reconnus par l'Ordre lors de l'étude des demandes d'équivalence de formation.

### Activités

En mars 2003, sur recommandation de l'Office des professions, le Bureau a aboli la règle d'attribution d'une équivalence de formation. Conséquemment, l'Ordre des agronomes du Québec se devait de redéfinir l'ensemble de ses critères de reconnaissance en déterminant, à l'image d'autres ordres, une liste précise de cours obligatoires à toute formation en agronomie, que celle-ci ait été suivie au Québec ou à l'étranger. Pour réaliser cette tâche, le comité s'est réuni les 16 septembre et 21 octobre 2003 ainsi que le 28 janvier 2004 afin d'élaborer une proposition au Bureau. Ce dernier a convenu de former un groupe de travail afin de poursuivre le travail entrepris par le comité. Au moment de la rédaction de ce rapport annuel, les travaux sont toujours en cours. Une fois que les critères seront adoptés par les administrateurs du Bureau, le comité de formation des agronomes poursuivra ses analyses à la lumière des nouvelles exigences de l'OAQ et rencontrera les représentants des universités afin de procéder à certaines vérifications avant de publier son rapport.

Marc Trudelle, agronome
Président du comité

## Inspection professionnelle

### Membres du comité

| | |
|---|---|
| Présidente : | M^me^ Nathalie Côté, agr. |
| | M^me^ Ghislaine Roch, agr. (arrivée en cours d'année) |
| | M. Richard Beaulieu, agr. |
| | M. Marcel Michaud, agr. |
| | M. Vital Nault, agr. |
| | M. Jean-Jacques Simard, agr. |
| | M. Claude Fournier, agr. (départ en cours d'année) |
| Inspecteurs : | M. Louis Drainville, agr. |
| | M^me^ Chantale Grégoire, agr. |
| | M^me^ Nancy Lamothe, agr. |
| | M. André Rochon, agr. et ing. |
| | M. André Saint-Aubin, agr. |
| | M^me^ Anne Weill, agr. |
| Experts en fertilisation : | M. Louis Drainville, agr. |
| | M. Lionel Michon, agr. (départ en cours d'année) |
| | M^me^ Anne Weill, agr. |
| | M. Jocelyn Magnan, agr. |
| | M^me^ Lucie Maltais, agr |
| Experts en alimentation animale : | M^me^ Nancy Lamothe, agr. |
| | M. Charles Bachand, agr. |
| Secrétaire : | M^me^ Louisette Rougeau, agr. |
| | Secrétaire de l'ordre |
| Soutien administratif : | M^me^ Johanne Bisson, préposée |
| | Service aux membres et affaires juridiques |

### Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme approuvé par le Bureau qui a été publié dans l'*Agro-Nouvelles* d'août-septembre 2003. Le programme de surveillance générale 2003-2004 se définissait comme suit :

1) 400 agronomes sélectionnés pour une première analyse par le CIP.

La sélection des agronomes sera effectuée selon un des critères suivants :

- être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 1998;
- produire des plans de fertilisation ou en surveiller la réalisation;
- produire des programmes alimentaires ou en surveiller la réalisation;
- donner des conseils associés à la vente de produits ou en surveiller la prestation;
- donner des conseils associés à l'économie, la gestion ou le financement agricoles ou en surveiller la prestation;
- ne pas appartenir à la section de l'Abitibi-Témiscamingue, sauf ceux qui répondent aux critères ci-dessus;

2) Parmi ces 400 agronomes, environ 100 agronomes seront sélectionnés pour une visite par un inspecteur;

3) Les 300 autres agronomes recevront le questionnaire préparatoire à l'inspection professionnelle, environ 50 recevront la visite de l'inspecteur et 250 recevront une lettre de commentaires du CIP.

Cette année, les inspections centrées sur le champ d'activité de l'agronome se sont poursuivies dans les champs d'activités suivants :

- sol, environnement et régie de la production végétale;
- régie de la production animale;
- économie, gestion et financement agricoles;
- génie agroenvironnemental (génie rural).

Au cours de l'année, le comité a tenu neuf réunions pour discuter et prendre des décisions en relation avec son mandat et pour développer différents projets. Dès le début de l'année, les inspecteurs ont été rencontrés pour échanger sur la saison d'inspection de 2002-2003 et préparer celle de 2003-2004. Le comité a aussi tenu deux sessions de formation, une pour les inspecteurs, les 16 et 17 octobre 2003, et une autre pour les nouveaux experts en fertilisation, le 24 février 2004.

Le CIP a révisé les outils d'inspection en tenant compte du programme de surveillance et a formulé la recommandation de procéder à l'élaboration d'un manuel de l'inspecteur qui inclurait toute la documentation pertinente pour la préparation, la tenue et le suivi à accorder lors d'une visite d'inspection.

Au moment de l'édition du présent document, le rapport du processus d'inspection 2003-2004 n'était pas tout à fait terminé. Toutefois, les données suivantes donnent un bon aperçu de l'envergure des vérifications effectuées. Ainsi, 60 agronomes ont reçu directement une visite de l'inspecteur. Par ailleurs, le CIP a lu et analysé 300 questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle et, parmi ceux-ci, sept agronomes ont été sélectionnés pour une visite d'inspection. Le comité a assuré un suivi de trois dossiers d'agronomes à qui des modifications à leur pratique avait été demandées lors de l'inspection 2002-2003. De plus, les dossiers de 12 agronomes ont été transmis au syndic puisque ces derniers n'avaient pas répondu à la correspondance du comité, ce qui constitue une infraction au Code de déontologie des agronomes et au Code des professions.

Encore cette année, une bonne partie des efforts a été consentie pour la vérification des plans agroenvironnementaux de fertilisation ou de valorisation (PAEF, PAEV). Pour ce faire, les experts en fertilisation ont analysé 27 dossiers. Au cours de l'année, le CIP a réalisé 15 enquêtes particulières auprès d'agronomes afin de vérifier l'état de leurs compétences. Ces enquêtes ont mené le comité à recommander des correctifs et des ajustements dans le contenu des dossiers pour l'amélioration des actes agronomiques.

Les conclusions de deux enquêtes particulières ont amené le comité à procéder à l'audition de chacun des agronomes concernés pour évaluer leur compétence. Compte tenu des lacunes identifiées, il n'a pas été recommandé au Bureau d'obliger ces agronomes à compléter avec succès un cours de perfectionnement en fertilisation et de limiter leur droit d'exercer leurs activités professionnelles pour la réalisation de recommandations en fertilisation. Néanmoins, des recommandations quant au contenu des dossiers, aux visites terrain et à leur formation continue leur ont été transmises.

Le sous-comité alimentation animale composé de M[mes] Nathalie Côté, Ghislaine Roch, Natalie Routhier et Nancy Lamothe, ainsi que de M. Charles Bachand, s'est réuni le 7 octobre 2003 pour analyser les programmes alimentaires recueillis en cours d'année, le CIP a produit un article dans l'*Agro-Nouvelles* de décembre 2003 faisant état des forces et faiblesses des programmes alimentaires. Une session de formation est en préparation pour les agronomes qui œuvrent en alimentation animale afin de présenter la *Grille de référence pour la préparation d'un programme alimentaire.*

Le CIP participe à la mise à jour de la *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du plan agroenvironnemental de fertilisation* (PAEF). MM. Marcel Michaud, Vital Nault et Richard Beaulieu sont responsables de ce dossier. De plus, M. Jean-Jacques Simard a représenté le CIP au sein du comité chargé d'élaborer la « Politique générale de l'OAQ concernant la surveillance des actes agronomiques » qui a été adoptée par le Bureau en mars 2003. Finalement, M. André Saint-Aubin représente le CIP au sein du comité chargé d'élaborer la grille de référence en économie, gestion et financement agricoles. Dernièrement, le CIP a mandaté M. Jean-Jacques Simard pour siéger au sein du comité qui doit préparer une grille de référence sur les plans de réduction des pesticides pour les terrains de golf. Des membres du CIP ainsi que des inspecteurs ont participé à des activités de formation du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec.

En terminant, je désire remercier mes collègues du comité pour leur engagement et le travail accompli au cours de l'année ainsi que les inspecteurs et les experts en fertilisation et en alimentation animale. Je tiens aussi à remercier d'une façon particulière les deux personnes qui nous appuient dans notre travail, soit M[me] Louisette Rougeau, agr., et M[me] Johanne Bisson.

Nathalie Côté, agronome
Présidente du comité

## Révision

### Membres du comité

Trois membres parmi les personnes suivantes, dont une personne représentant le public :

M. Denis Bastien, agr.
M. Sylvain Blanchette,
personne représentant le public
M^me^ Louise Boulet, agr.
M. Julien Burns, agr.
M. Michel Gervais, personne représentant le public
M. Jacques Laganière, agr.
M^me^ Louise Lévesque, personne représentant le public
M^me^ Ghislaine Roch, agr.

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée
Service aux membres et affaires juridiques

Secrétaire (au besoin) : M^me^ Louisette Rougeau, agr.
Secrétaire de l'ordre

### Mandat

En vertu de l'article 123.3 du Code des professions du Québec, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres. Ce comité a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline à toute personne qui en appelle de la décision du syndic. L'article 123.5 prévoit que le comité de révision peut, dans sa réponse au demandeur :

- conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline;
- suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
- suggérer au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle;
- conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte.

### Activités de l'année

Aucun dossier n'a été référé au comité de révision au cours de l'année 2003-2004.

Louisette Rougeau, agronome
Secrétaire du comité de révision

# Rapport des *comités aviseurs*

**Les comités aviseurs sont créés pour favoriser le développement de la profession. Ils transmettent des recommandations relativement à des orientations spécifiques. Ils contribuent également à améliorer les mécanismes pour assurer le contrôle de l'exercice de la profession. Ces comités permanents se réunissent, selon les besoins, à certaines périodes de l'année.**

## Assurance responsabilité professionnelle

### Membres du comité

Président : M. Gaétan Bonneau, agr.
M. Laurent Boissonneault, agr.
M. Charles Labrie, agr.
M. Éric Lavoie, agr.
M. Robert Blanchette, adm. nommé

Secrétaire : M^me^ Louisette Rougeau, agr.
Secrétaire de l'ordre

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée
Service aux membres et affaires juridiques

### Mandat

La principale tâche, pour l'année financière 2003-2004, du comité d'assurance responsabilité professionnelle était de rechercher le programme d'assurance responsabilité professionnelle le plus avantageux pour les membres.

### Activités de l'année

Au début de l'automne 2003, les membres du comité ont été mis au fait, pour une troisième année consécutive, de la hausse substantielle de la prime d'assurance, causée par la faible rentabilité du compte des agronomes. En effet, en 2003-2004, le Groupe Encon a dû procéder à des remboursements plus élevés que prévu à la suite de réclamations présentées depuis 1998, en plus de recevoir de nouvelles réclamations importantes. Face à cette situation, le comité a convenu de l'urgence d'entreprendre des démarches auprès d'autres assureurs en vue de rechercher le programme le plus avantageux et au meilleur coût pour les membres. Ces démarches n'ayant malheureusement pas permis de diminuer la prime de 2004-2005, l'OAQ a renouvelé sa police avec le Groupe Encon, le seul assureur disposé à couvrir les agronomes selon les conditions requises par le Règlement sur l'assurance responsabilité des agronomes.

Toutefois, dans le but de trouver une solution durable à cette problématique, sur recommandation du comité, le Bureau a convenu de la nécessité que ce dernier réactive ses travaux afin d'analyser la possibilité de modifier éventuellement le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes pour imposer une prime obligatoire à tous les membres de l'OAQ.

Je remercie les employées du siège social pour leur bon travail, les membres du comité pour leur implication ainsi que tous les agronomes qui nous ont fait part de leurs commentaires au sujet du programme d'assurance responsabilité professionnelle.

Gaétan Bonneau, agronome
Président du comité

## Finances

### Membres du comité

Président : M. Marco Morin, agr.
M^me^ Geneviève Dufour, agr.
M. Rémy Fortin, agr.
M. Gilles Guilbault, agr.
M^me^ Louise Leblanc, agr.
M. André Lessard, agr.

Soutien administratif : M^me^ Claudine Lussier, agr.
Directrice générale
M^me^ Suzanne Birtz
Technicienne en administration

### Mandat

Le mandat confié au comité des finances par les administrateurs du Bureau précise quatre fonctions : préparer le budget, étudier les recommandations du vérificateur à la suite du dépôt des états financiers, planifier la stratégie de placement de l'Ordre et réaliser des mandats *ad hoc*. Si les trois premières font parties intégrantes des activités régulières du comité, la quatrième est sujette aux questions pour lesquelles les administrateurs du Bureau désirent recevoir un éclairage.

### Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, le comité des finances s'est réuni à quatre reprises, soit les 20 mai, 16 septembre et 18 novembre 2003 ainsi que le 12 février 2004. Cette dernière rencontre a eu lieu au siège social de l'Ordre, tandis que les autres se sont déroulées par l'entremise d'une conférence téléphonique. Pour compléter leur travail, les membres ont également échangé à plusieurs reprises par courriel.

En plus de ses activités régulières, le comité des finances s'est penché sur huit mandats *ad hoc* reçus des administrateurs du Bureau :

- Développer des stratégies de communication afin d'expliquer aux membres les raisons de l'augmentation de la cotisation pour 2004-2005
- Étudier le financement du plan de communication
- Réaliser la planification budgétaire sur trois ans
- Tendre vers un déficit zéro au budget
- Évaluer et diversifier les sources de revenus de l'Ordre
- Évaluer le coût d'organisation du congrès de l'Ordre
- Étudier la possibilité d'offrir un congé de cotisation pour les cas particuliers
- Élaborer une politique pour les envois par courriel

Lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2003, les agronomes ont adopté une augmentation substantielle (un peu plus de trente dollars) du montant de la cotisation 2004-2005. Pour permettre à l'ensemble des agronomes de bien comprendre les tenants et les aboutissants de cette décision, le comité des finances a développé diverses stratégies de communication. Parmi celles-ci, trois articles ont été publiés dans le bulletin *Agro-Nouvelles* et une annexe a été insérée dans la trousse de renouvellement de la cotisation.

Considérant la situation budgétaire de l'Ordre et son désir de développer des activités de communication, le comité des finances a étudié en détail le financement du plan de communication. Ce dossier s'est conclu avec l'embauche de la directrice des communications et des relations publiques, en janvier 2004.

Depuis près de deux ans, l'Ordre est entré dans une nouvelle ère de son histoire avec des causes de nature disciplinaire et des poursuites pour pratique illégale et usurpation de titre. Il a eu gain de cause dans le premier cas résolu jusqu'à présent. Néanmoins, ces situations « nouvelles », qui font partie de son mandat de protection du public, entraînent des défis sur le plan budgétaire. Pour rencontrer ces obligations tout en maintenant une situation financière saine à long terme, les administrateurs ont mandaté le comité des finances de réaliser la planification budgétaire sur trois ans et de tendre vers un déficit zéro au budget.

Les quatre autres mandats *ad hoc* sont en cours de réalisation.

### Remerciements

Je tiens à remercier les autres membres du comité des finances, incluant le personnel du siège social, pour le travail accompli au cours de la dernière année. Leur expérience et leur professionnalisme ont permis de faire progresser ou de mener à leur terme de nombreux dossiers.

Marco Morin, agronome
Président du comité



## Formation continue

### Membres du comité

| | |
|---|---|
| Président : | M. Richard Wieland, agr. |
| | M^me^ Rita-Lise Bergevin, agr. |
| | M. Marcel Couture, agr. |
| | M. Luc Cyr, agr. |
| | M^me^ Geneviève Dufour, agr. |
| | M. Robert Gélinas, agr. |
| | M^me^ Guylaine Martin, agr. |
| | M^me^ Jocelyne Morin, agr. |
| | M. Daniel Rousseau, agr. |
| Secrétaire et soutien administratif : | M^me^ Yveline Martin, agr.<br>Agente de développement, compétences et carrière |

### Mandat

Le comité a pour responsabilité de recommander au Bureau les orientations de l'OAQ au chapitre de la formation continue. Pour l'année écoulée, le comité s'est vu confier la tâche de définir et de mettre en place le projet **Mentorat**, de mettre en place le **Réseau d'échange en formation agronomique**, en plus de mettre à jour la Politique de formation continue 2001-2004, pour son renouvellement jusqu'en 2007.

### Activités de l'année

S'étant réuni à quatre reprises au cours de la dernière année, les membres du comité de formation continue ont travaillé sur les différents dossiers du plan de travail.

Le comité a procédé à l'ajustement des mécanismes de déclaration et d'analyse des activités de formation continue des agronomes. Ainsi, le comité de formation continue ne procède plus à l'analyse des plans de formation continue, ce qui nous permet de consacrer plus de temps aux autres dossiers.

Sur la recommandation du comité de formation continue, l'Ordre a poursuivi les démarches auprès des facultés d'agronomie afin que ces dernières offrent une formation continue portant sur la réalisation de PAEV, PAEF, bilan phosphore et avis de projet. De plus, les discussions se sont poursuivies sur le dossier de la mise à jour des cours universitaires en fertilisation.

La liste des répondants des sections en formation continue a été mise à jour et servira dans les prochains mois à l'établissement du Réseau d'échange en formation agronomique.

Lors de la réunion du Bureau tenue les 19 et 20 mars 2004, le comité de formation a déposé le projet de mentorat. Le programme aura comme objectifs :

- Une meilleure intégration des jeunes agronomes
- Un transfert du savoir être
- L'atteinte d'un haut niveau de professionnalisme
- L'aide à l'établissement d'un réseau de contacts
- Le support dans l'établissement d'une méthode de travail

La structure proposée nécessitera la collaboration des sections pour le recrutement des mentors. Des documents d'accompagnement, de même que des sessions de formation seront mis en place afin d'encadrer la démarche et d'assurer le succès de l'implantation. Une région sera désignée pour servir de projet-pilote au programme de mentorat.

Finalement, les membres du comité ont complété la révision de la Politique de formation continue. La version 2004-2007 devrait donc être adoptée par le Bureau de l'Ordre au cours des prochains mois. La politique 2004-2007 ne devrait subir que de légères modifications par rapport à la politique 2001-2004.

Richard Wieland, agronome
Président du comité

## Législation

### Membres du comité

| | |
|---|---|
| Président : | M. Jacques Laganière, agr.<br>M. Stéphane D'Amato, agr.<br>Me Éric Gosselin, agr. |
| Secrétaire : | Mme Louisette Rougeau, agr.<br>Secrétaire de l'ordre |
| Soutien administratif : | Mme Johanne Bisson, préposée<br>Service aux membres et affaires juridiques |

### Mandat

Tenir à jour les règlements de l'Ordre en fonction des exigences du Code des professions, des priorités du Bureau et de l'évolution de la pratique agronomique au Québec.

### Activités de l'année

Le comité de législation a proposé l'ajout de dispositions au Code de déontologie des agronomes pour inclure des dispositions concernant la divulgation des renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes. Cette modification répondait à une nouvelle exigence du Code des professions (article 60.4) à laquelle sont soumis tous les ordres professionnels.

Le comité a procédé à la révision du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes, afin de faciliter son interprétation. Ce travail a mené à sa fusion avec le Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes du Québec, tel que requis par l'Office des professions du Québec.

Après consultation de tous les membres par l'entremise de l'*Agro-Nouvelles* et adoption par le Bureau, ces deux projets de règlements ont été transmis à l'Office des professions, pour publication dans la *Gazette officielle*, ultime étape pour leur entrée en vigueur.

Le comité a également poursuivi la rédaction du Projet de règlement sur l'exercice en société qui permettra aux agronomes d'exercer sous la forme de deux statuts juridiques actuellement interdits aux agronomes : la société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) et la société par actions. Toutefois, les travaux sont en attente de développements dans des projets similaires présentés par d'autres ordres auprès de l'Office des professions du Québec.

Un nouveau règlement est aussi en attente. Il s'agit du Projet de règlement autorisant certaines personnes à poser des actes agronomiques. Il permettra aux stagiaires en agronomie et aux personnes admissibles à l'examen de l'OAQ de poser des actes agronomiques sous certaines conditions. Le Bureau a retardé son adoption jusqu'à la publication de la Politique de surveillance des actes agronomiques qui permettra aux agronomes et aux employeurs d'élaborer de meilleurs protocoles de surveillance.

Finalement, au cours de cette année 2003-2004, le comité de législation a entrepris la révision du Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec.

Les membres du comité de législation félicitent Mme Louisette Rougeau, agr., ainsi que Mme Johanne Bisson, pour la qualité et la régularité de leur travail.

Merci à tous les membres de l'équipe.

Jacques Laganière, agronome
Président du comité

## Médailles et mérites

### Mandat

Les membres des comités de sélection procèdent à l'évaluation des candidatures pour les prix de l'Ordre des agronomes du Québec, soit l'Ordre du Mérite agronomique et la Médaille de distinction agronomique. Ils sélectionnent les lauréats et les recommandent aux membres du Bureau.

L'Ordre du Mérite agronomique reconnaît le travail d'agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ou à la cause agronomique tout au long de leur carrière. En 2004, l'Ordre du Mérite agronomique est accordé à MM. Guy Beauregard, Luc Boutin et Gaston St-Laurent, agronomes.

La Médaille de distinction agronomique souligne le travail exceptionnel d'agronomes pour un projet, une cause particulière ou des actions ponctuelles qui ont contribué à l'évolution de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession d'agronome. Cette médaille sera remise à M. Luc Urbain, agronome, en 2004.

# Rapport des *sections*

## Abitibi-Témiscamingue

### Membres du conseil

| | |
|---|---|
| Présidence : | M. Pierre Ménard, agr., jusqu'en septembre 2004 |
| | Mme Chantal Chartier, agr., à compter de septembre 2004 |
| Secrétaire-trésorier : | M. Mario Alain, agr. |
| Conseillers : | M. El-Hadi Bouabdallah, agr. |
| | Mme Suzanne Dionne, agr. |
| | Mme Manon Mercier, agr. |
| | M. Normand Olivier, agr. |
| | Mme Anne-Marie Ouellet, agr. |
| | M. Mario Quevillon, agr. |

La section de l'Abitibi-Témiscamingue a tenu 2 réunions au cours de l'exercice financier 2003-2004.

Par ailleurs, une activité « Tournoi de golf et visite du vignoble sur l'île du Collège » a été organisée en septembre. Nous avons aussi tenu une soirée des générations en mars 2004. Cette fête a permis de souligner, par la remise d'un certificat, les 25 ans de pratique agronomique de quatre agronomes de la section et d'accueillir quatre nouveaux membres.

Chantal Chartier, agronome
Présidente du conseil

## Côte-du-Sud

### Membres du conseil

| | |
|---|---|
| Présidente : | Mme Geneviève Dufour, agr. |
| Vice-présidente : | Mme Karine Verret, agr. |
| Secrétaire : | M. Romain Rioux, agr. |
| Trésorier : | M. Denis Boies, agr. |
| Conseillères et conseiller : | Mme Isabelle Julien, agr. |
| | Mme Amélie Pichette, agr. |
| | M. Christian Vinet, agr. |

Le conseil de la section s'est consacré à l'organisation d'activités professionnelles axées sur la formation continue. Nous avons tenu six réunions depuis l'assemblée générale annuelle et publié quatre *Agro Côte-Sud*. La section est présente au sein du conseil d'administration du Centre de développement bioalimentaire du Québec.

Afin de favoriser la participation de jeunes agronomes au congrès annuel, la section a fait tirer une inscription parmi les agronomes ayant moins de cinq ans de pratique agronomique.

Le souper annuel de la section est le moment privilégié pour souligner les actions de nos confrères, dont sept d'entre eux fêtaient leurs 25 ans de vie agronomique, ce sont les agronomes : Roger G. Cloutier, Damien Dubé, Georges Dugal, Jacques Dumont, Jean-Claude Lachance, André Lavoie, et Marcel Perron.

Nous avons fait une visite agronomique chez un producteur de petits fruits et chez un producteur de bœufs Highland. Nous avons tenu trois activités sur les sujets suivants : la télédétection et les brise-vent, le système d'échange de quota et les actualités laitières et finalement, sur la transformation des aliments, les nutraceutiques et l'Agrobiopôle.

Comme vous pouvez le constater, plusieurs activités ont été offertes cette année. Le taux de participation aux activités varie grandement. Je tiens à remercier tous les agronomes qui ont participé à la vie de la section et surtout les administrateurs pour leur grande implication dans les réunions. Sans la collaboration de tous, ces activités n'auraient pas eu lieu.

Merci

Geneviève Dufour, agronome
Présidente du conseil

## Est du Québec

### Membres du conseil

| | |
|---|---|
| Président : | M. Philippe Dionne, agr. |
| Vice-président : | M. Georges Parent, agr. |
| Secrétaire-trésorière : | M. Émilien Roy, agr. |
| Conseillères et conseiller : | M. Daniel Bélanger, agr. |
| | Mme Mylène Gagnon, agr. |
| | Mme Marie-Christine Guy, agr. |
| | Mme Stéphanie Landry, agr. |
| | Mme Isabelle Parent, agr. |

### Collaborateurs

| | |
|---|---|
| Répondant en formation continue : | M. Marcel Michaud, agr. |
| Vérificateur et responsable des activités sociales : | M. Guy Lévesque, agr. |

### Des agronomes prolifiques :

Le conseil de la section a subi plus d'un changement au cours de l'année 2003-2004. En effet, deux administratrices ont du laisser leur siège en raison de congés de maternité. Mmes Nathalie Bélanger, agr. et Yanisse Savard, agr., ont été remplacées par Mme Mylène Gagnon, agr., et M. Daniel Bélanger, agr. Ces derniers ont accepté de terminer les mandats des deux mères qui ont donné naissance à trois garçons.

### Des agronomes qui se distinguent

Nous avons eu l'honneur d'avoir parmi les membres de notre section, trois agronomes qui ont reçu des distinctions honorifiques dignes de mention :

- M. Marcel Michaud, agr., récipiendaire du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- M. George Parent, agr. (Ferme la Bergère), récipiendaire du prix de l'Entreprise ovine de l'année.
- M. Gilles Roy, agr., récipiendaire de la médaille de bronze du mouvement des québécoises et québécois.

### Les orientations de la section
Le plan d'action défini par les administrateurs de la section demeure orienté vers l'intégration des nouveaux membres, les activités de formation continue professionnelle et le maintien d'un sentiment d'appartenance à la section.

### Les réunions du conseil
Les administrateurs se sont réunis quatre fois afin de planifier les activités destinées aux membres. Un compte rendu d'une formation sur le rôle des administrateurs de l'OAQ a été présenté lors de la deuxième rencontre. Les administrateurs ont également été sollicités afin d'émettre des opinions concernant certains points de discussion au Bureau de l'OAQ.

### Les activités du président
À titre de président de la section, j'ai eu à donner un appui aux entreprises agricoles de la région victimes de la crise de la vache folle (ESB) lors d'une conférence de presse organisée par la Fédération de l'UPA du Bas-St-Laurent. Un second appui a également été offert à la coalition GO[5], qui regroupe les productions sous gestion de l'offre.

### Activités réalisées
- Souper au crabe et hommage aux récipiendaires de prix de distinction et à quatre agronomes qui ont célébré leurs 25 ans de vie agronomique;
- Visite industrielle du centre agroalimentaire P.E. Dubé et d'un élevage de cerfs rouges. Conférence sur l'alimentation et la santé des grands gibiers, présentée par M[me] Stéphanie Dubeau, agr. et par Dr Bertrand Rioux, m.v. Cette activité était suivie d'un repas gastronomique regroupant des aliments provenant des lieux visités.
- Formation sur le Code de déontologie des agronomes avec le syndic de l'Ordre, M. Georges O'Shaughnessy, agr.
- Party de Noël (quilles et souper avec chansonniers)
- Présentation du Cadre stratégique agricole (CSA) par M. Charles Cantin, agr.

### Remerciements
La tenue d'activités sociales et professionnelles, demande un effort soutenu des membres du conseil de la section ainsi que de plusieurs agronomes bénévoles. J'estime que le travail de ces personnes mérite d'être souligné et c'est pourquoi je les en remercie chaleureusement au nom de mes confrères et consœurs agronomes.

Philippe Dionne, agronome
Président du conseil

## Estrie – Bois-Francs

### Membres du conseil
| | |
|---|---|
| Président : | M. Hugo Fréchette, agr. |
| Vice-président : | M. Patrice Biron, agr. |
| Secrétaire-trésorier : | M. Serge Roy, agr. |
| Conseillère et conseillers : | M. René Baillargeon, agr. |
| | M. Patrice Gagnon, agr. |
| | M. Dominic Labrie, agr. |
| | M. Denis Perron, agr. |
| | M[me] Amélie Pouliot, agr. |

Cette année, les membres du conseil se sont réunis à cinq reprises afin de planifier et d'organiser différentes activités pour la section ainsi que pour discuter de certains points d'intérêt professionnel.

### Activités professionnelles et sociales
Le 31 avril 2003 a eu lieu un cocktail « Vins et fromages » où les agronomes de la section ont pu se rencontrer pour échanger et discuter dans un contexte « relax ».

Un méchoui familial devait avoir lieu à la fin de l'été et a dû être annulé en raison du nombre insuffisant d'inscriptions. Comme la formule est habituellement un succès, il est probable que la date ait jouée contre nous, puisque nous fûmes confinés à planifier cette activité lors de la fin de semaine de la Fête du travail...

À la fin novembre, la section a tenu son « Dîner des jubilaires ». À cette occasion, environ 60 personnes ont souligné les 25 ans de vie agronomique de sept de nos confrères. Les lieux et le bon déroulement de l'activité firent de ce dîner un grand succès.

Je tiens à remercier les membres du conseil pour leur précieuse collaboration et leur dévouement envers leurs consoeurs et confrères de la section. Je tiens aussi à remercier tous les agronomes qui ont participé aux activités de la section de l'Estrie - Bois-Francs, puisque c'est pour eux que nous les organisons. À tous : merci ! Puisse la prochaine année être encore meilleure !

Hugo Fréchette, agronome
Président du conseil

## Laval – Rive-Nord

### Membres du conseil

| | |
|---|---|
| Président : | M. Éric Léger, agr. |
| Vice-président : | M. Charles Bergeron, agr. |
| Trésorier : | M. François Quesnel, agr. |
| Secrétaire : | M^me^ France Duhaime |
| Conseillère et conseiller : | M^me^ Mélodie Juteau, agr. |
| | M. Philippe Lefrançois, agr. |

### Activités professionnelles et sociales

Le conseil d'administration de la section s'est réuni à quatre reprises au cours de la dernière année pour traiter de divers sujets reliés aux activités professionnelles et sociales. Le président de la section a, quant à lui, siégé à cinq reprises aux réunions du Bureau.

La section a organisé une formation continue pour ses membres portant sur le Code de déontologie des agronomes, récemment adopté. Deux activités « Vins et fromages », se sont également tenues, dont une a aussi fait l'objet d'une présentation technique sur la viticulture. Une activité familiale d'hébertisme a été offerte mais n'a pu être tenue, en raison du faible nombre d'inscriptions. Enfin, une activité originale a été organisée mais a dû être annulée à cause de la météo; il s'agissait d'une descente de la rivière L'Assomption en canot rabaska avec interprétation de la rivière, suivie d'un méchoui. La section Laval-Rive-Nord étant encore jeune (formée en avril 2002), des efforts sont encore mis afin de mobiliser la base. Il est à noter que les activités n'ayant pu être tenues faute de participation, seront à nouveau offertes.

Éric Léger, agronome
Président du conseil

## Montréal – Rive-Sud

### Membres du conseil

| | |
|---|---|
| Président : | M. René Mongeau, agr. |
| Vice-président : | M. Gabriel Perras, agr. |
| Secrétaire : | M^me^ Odile Putod |
| Trésorier : | M. Luc Côté, agr. |
| Conseillers généraux : | M^me^ Josée Chicoine, agr. |
| Conseillère régionale Longueuil : | M^me^ Martine Giguère, agr. |
| Conseillers régionaux Saint-Jean : | M. Luc Côté, agr. |
| | M. Dominique Fleury, agr. |
| Conseillers régionaux Valleyfield : | M. Bruno Caron, agr. |
| | M^me^ Catherine Faucher, agr. |

Au cours de l'année qui se termine par l'assemblée générale annuelle, les administrateurs du conseil de la section ont tenu cinq réunions pour fins d'administration courante et de planification des activités de la section. De plus nous avons tenu une rencontre extraordinaire de réflexion sur le mode de fonctionnement de notre nouveau conseil de section. Trois lignes directrices ont orienté nos actions au cours de cette année, soit :

- Favoriser l'appartenance et l'intégration des nouveaux agronomes à la section
- Développer un mode de communication qui optimise les échanges entre les membres et le conseil
- Accroître notre contribution aux orientations de l'Ordre, par un partage des dossiers entre administrateurs

Plusieurs actions ont été entreprises à cet égard et d'autres sont à compléter ou à venir.

### Activités professionnelles

#### Formation sur le Code de déontologie des agronomes

Si l'année précédente avait été marquée par les enjeux agronomiques liés au Règlement sur les exploitations agricoles, l'année 2003-2004 pourrait avoir été celle de la reconnaissance du statut d'agronome dans la réalisation des actes agronomiques. À ce titre, nous avons collaboré avec l'Ordre et le syndic, M. Georges O'Shaughnessy, agr., à organiser une demi-journée de formation sur le Code de déontologie des agronomes, dans le cadre de la tournée provinciale. Près de 40 agronomes ont participé à cette activité tenue le 23 octobre à Saint-Jean-sur-Richelieu et ont eu l'occasion de mieux cerner les nuances dudit code.

En regard d'un de nos objectifs, celui de favoriser l'intégration des nouveaux agronomes, les administrateurs ont communiqué par téléphone avec chacun des 62 nouveaux agronomes pour les inviter personnellement à l'activité et aussi en vue de souligner leur entrée officielle à la section. Malgré des efforts louables à peine sept d'entre eux (elles) y ont participé. Il faudra donc revenir sur le métier.

#### Reconnaissance des agronomes de 25 et 50 années de vie agronomique

Comme le conseil avait reporté la reconnaissance des agronomes en 2002, dans le contexte de réorganisation du territoire de la section, ce ne fut que partie remise, puisque le 20 novembre dernier, une soirée hommage a été organisée en leur honneur, jumelés à ceux de 2003. Plus de 60 personnes se sont donc rassemblées pour fêter les 24 jubilaires présents.

**Déjeuner-causerie**
Cette année nous avons aussi mis à l'essai une formule déjeuner-conférence afin de rejoindre nos membres les plus matinaux. Notre invité, M. Claude Lafleur, agr., membre de la section et secrétaire général de la Coopérative Fédérée de Québec, est venu partager sa vision des principaux enjeux de l'agriculture du Québec, dans le contexte actuel, il va sans dire un peu morose. Près de 60 participantes et participants ont grandement apprécié cette occasion d'échange.

**Représentations de l'OAQ**
Enfin, des agronomes bénévoles de la section ont accepté de représenter l'Ordre lors d'événements provinciaux tenus dans la grande région de Montréal; plus précisément au Salon de l'agriculture ainsi que l'Exposition commerciale de l'horticulture ornementale du Québec, tous deux tenus à St-Hyacinthe. Je tiens donc à remercier les agronomes bénévoles : M^me^ Catherine Faucher ainsi que MM. Andrew Frève, François Rousseau, Dominique Fleury, et Gabriel Perras, pour leur contribution à ces événements.

**Activité sociale**
Un classique en la matière, une année ne peut se passer sans que la section ne tienne son célèbre tournoi de golf qui a attiré, encore cette année, 142 joueurs. Activité dont la continuité du succès a été assurée par les principaux organisateurs, soit M. François Ouellette, M. Luc Côté, et notre secrétaire, M^me^ Odile Putod, appuyés, bien sûr, des membres du conseil.

**En conclusion**
Je ne saurais trop remercier les membres du conseil pour leur généreuse contribution, sans qui tout ceci n'aurait pu être réalisé. Ils ont été majoritairement impliqués à toutes ces activités et réunions du conseil de section.

Enfin, je tiens à remercier très sincèrement ceux qui ont complété honorablement leur mandat et qui nous lèguent aujourd'hui leur héritage d'enthousiasme, d'intégrité et de rigueur soit, M. Luc Côté qui a tenu avec toutes ses qualités les cordons de la bourse au cours de quatre dernières années et M^me^ Rosalie Carpentier qui a dû laisser en cours d'année pour assurer sa descendance.

René Mongeau, agronome
Président du conseil

## Outaouais

### Membres du conseil

| | |
|---|---|
| Président : | M. Marco Morin, agr. |
| Vice-président : | M. Jean-Jacques Simard, agr. |
| Conseillère et conseillers : | M^me^ Lucie Jamieson, agr. |
| | M. Sylvain Leclerc, agr. |
| | M. François Morissette, agr. |
| Secrétaire-trésorière : | M^me^ Francine Brunet, agr. |

### Les activités du président
Pour une deuxième année consécutive, j'ai siégé au sein du comité administratif. Aux activités de ce dernier et du Bureau, j'ai également conservé la présidence du comité des finances.

Le 27 juillet, à Montréal, j'ai accompagné le vice-président de l'Ordre au lancement de la Coalition pour un modèle agricole équitable, la Gestion de l'Offre, GO[5].

### Les activités du conseil
Le conseil s'est réuni de façon formelle à deux reprises, soit les 18 juin et 22 septembre 2003. Entre les réunions, les communications se sont surtout effectuées par l'entremise du serveur de liste. En opération pour une cinquième année, quatre-vingt-un messages ont été échangés entre les administrateurs. En plus de planifier les activités pour l'année et de veiller aux affaires courantes, le conseil s'est penché à quelques reprises sur des sujets soumis par l'Ordre.

### Les activités de la section
La deuxième édition de la soirée reconnaissance a eu lieu le 14 novembre à l'Hôtel Hilton Lac-Leamy. Organisée sous la forme d'un « Vins et fromages », elle a attiré 44 personnes. Nous avons alors profité de cette rencontre pour honorer nos collègues fêtant leurs 25, 50 ou 55 ans de vie agronomique, accueillir les agronomes de notre section qui ont joint les rangs de l'Ordre au cours de la dernière année, et saluer ceux et celles qui se sont distingués par l'obtention de prix ou de médailles de même que les agronomes de la région qui se sont impliqués bénévolement dans les structures de l'Ordre, à l'exception des administrateurs actuels de la section. Cette année, un hommage spécial a été rendu à M. Gaston J. Grenier pour son apport à la profession agronomique et à M. Paul Gérard Lajoie pour la formation sur la genèse des sols qu'il a offerte aux agronomes de la région. Un entrefilet publié dans le quotidien *Le Droit* de même qu'un article pour la publication spécialisée *L'Éveil Agricole* ont rapporté l'événement.

En diffusant les invitations auprès des agronomes, la section a supporté, pour une troisième année, les agrirencontres organisées par des collègues de la région. Le 19 juin, une présentation sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ou maladie de la vache folle, a eu lieu, tandis que les participants étaient conviés à une présentation sur les élevages exotiques et les perspectives de marché le 10 décembre dernier. 40 personnes ont assisté à ces deux rencontres dont 25 étaient des agronomes.

### Remerciements

J'aimerais remercier les autres membres du conseil de la section pour leur implication et leur dévouement au cours de la dernière année.

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel du personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec. Je les remercie pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme. Mes derniers remerciements vont aux administrateurs du Bureau avec qui j'ai eu le privilège de gérer les activités de l'Ordre et les divers dossiers soumis à celui-ci.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Marco Morin, agronome
Président du conseil

## Québec

### Membres du conseil

| | |
|---|---|
| Président : | M. Conrad Bernier, agr. |
| Vice-président : | M^me^ Nancy Morin, agr. |
| Secrétaire-trésorier : | M. Éric Lavoie, agr. |
| Conseillères et conseillers : | M^me^ Hélène Alarie, agr. |
| | M. M'hammed Bouaïcha, agr. |
| | M. Rémy Fortin, agr. |
| | M. Robert Dallaire, agr. |
| | M. Jocelyn Douhéret, agr. |
| | M. André Lessard, agr. |
| | M^me^ Karinne Normand, agr. |

Au cours de l'année 2003-2004, le conseil de la section a tenu sept rencontres des administrateurs. Les priorités du conseil d'administration sont demeurées les mêmes que par les années passées soit d'organiser des activités d'animation, de formation, de valorisation de l'expertise des agronomes de la section et de visibilité de la profession.

Le comité de liaison avec les étudiants a repris son travail sous la responsabilité de M^me^ Karinne Normand. Les activités supervisées par ce sous-comité furent principalement le parrainage (agronome d'un jour) et différentes démarches touchant le cheminement préparatoire à la vie agronomique professionnelle.

Encore cette année, le tournoi de golf de l'agroalimentaire, sous la responsabilité de M. André Lessard, agr., a connu un autre retentissant succès. L'événement a réuni au-delà de 150 golfeurs auxquels se sont ajoutés plusieurs consoeurs et confrères pour partager le repas. La Soirée des Générations 2004 a célébré la récolte d'agronomes des années 1954 et 1979. M. Claude Fournier, agr., assisté de M^me^ Hélène Alarie, agr., et de M. Éric Lavoie, agr., ont vu à l'organisation de cet évènement toujours fort apprécié. Aussi, plus de 180 agronomes ont participé à nos trois déjeuners-causeries qui traitaient de :

1) Forêt, boisé et agriculture;
2) Négociations à l'OMC;
3) Développement économique régional et ruralité. Le déjeuner des retraités a encore attiré près de 100 convives lors d'une rencontre amicale à l'Hippodrome de Québec.

Deux rencontres de formation et d'échange ont eu lieu au sujet du nouveau Code de déontologie des agronomes. La visite d'une pisciculture a également eu lieu au début de l'automne dernier.

Une rencontre (conférence-débat) s'est également tenue concernant le Règlement sur les exploitations agricoles (après un peu plus d'un an) et le rapport du BAPE sur la production porcine.

Nous avons encore pu compter sur la collaboration de nos membres à de nombreuses activités telles la SAAC, la lutte contre l'ambrosia et la collecte de nourriture de Moisson-Québec. Ces activités nous permettent de faire connaître la profession agronomique au grand public.

Il est important de mentionner la contribution de nombreux bénévoles aux comités légaux et administratifs de l'Ordre. Plusieurs participent activement au sein des comités suivants : assurance responsabilité professionnelle, admission, inspection professionnelle, formation continue, équivalences, etc.

Encore cette année, la section de Québec désire remercier le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) pour sa précieuse collaboration en permettant l'envoi des messages de rappel des activités de la section par son réseau.

Conrad Bernier, agronome
Président du conseil

## Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

### Membres du conseil

| | |
|---|---|
| Président : | M. Richard Wieland, agr. |
| Vice-président : | M. Sébastien Girard, agr. |
| Secrétaire-trésorière : | M^me^ Francine Croft, agr. |
| Publiciste : | M^me^ Marilou Laprise, agr. |
| Conseillère et conseiller : | M^me^ Christine Gagnon, agr. |
| | M. Martin Garon, agr. |

Le siège numéro 3, libéré en juin 2003 par M^me^ Caroline Fleury, est demeuré vacant durant la dernière année. Les membres du conseil de section avaient tout de même réussi à combler le siège numéro 8 par la nomination de M^me^ Christine Gagnon.

Cette année, le conseil de la section s'est réuni à cinq reprises, afin de discuter de différents dossiers et principalement pour organiser les activités auxquelles vous avez participé au cours de la dernière année.

Au mois d'août dernier, une trentaine d'agronomes ont participé à un « 5 à 7 » où nous avons souligné les 25 ans de vie agronomique de cinq confrères soient : MM. Pierre-Étienne Bouchard, Michel Martin, Jean-Pierre Potvin, Yvon Tremblay et Luc Turcotte. De plus, nous avons souligné l'entrée dans la section régionale de M^mes^ Gitane Boivin, Christine Gagnon et Julie Hamel. Cette activité s'est avérée un succès au niveau de la participation mais l'organisation a cependant été un peu moins réussie. Compte tenu de la charge de travail que nécessite une telle activité, nous croyons qu'il serait utile de mettre en place annuellement un comité *ad hoc* qui serait chargé de l'organisation d'un tel événement.

Au mois de septembre, 25 agronomes ont participé à la session de formation continue organisée avec le concours de la direction provinciale de l'OAQ et qui portait sur le Code de déontologie des agronomes. Trois diplômés qui étaient inscrits à l'examen d'admission de novembre ont aussi assisté à cette activité.

Au niveau du tableau des membres, la section régionale compte actuellement 103 agronomes. De ce nombre, trois souligneront leurs 25 ans de vie agronomique cette année, soient M^mes^ Sylvie Denis et Nicole Jalbert, ainsi que M. Jean-Claude Gagné.

Au niveau des finances, la situation de la section est maintenant meilleure. La dernière tranche de contribution aux projets spéciaux de l'Ordre ayant été versée, nous devrions être en mesure de présenter des budgets équilibrés pour les prochaines années.

Encore cette année, les agronomes de la section régionale se sont engagés dans le développement de l'agroalimentaire. Ils ont concrétisé leurs actions par une présence au sein de nombreuses organisations. Soulignons particulièrement la présence de l'agronome Martin Garon au sein du conseil d'administration de la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, où il représente l'OAQ.

En terminant, et après huit années passées au sein de conseil de section, dont trois à titre de président, je voudrais remercier tous ceux et celles avec qui j'ai eu tant de plaisir à travailler. Ces années auront été pour moi une occasion de côtoyer des personnes exceptionnelles qui m'ont transmis leur amour de la profession, mais qui, avant tout, m'ont appris à être fier de mon titre d'agronome.

Merci à toutes et à tous.

Richard Wieland, agronome
Président du conseil

## Saint-Hyacinthe

### Membres du conseil

| | |
|---|---|
| Président : | M. Marc Trudelle, agr. |
| Vice-président : | M. Karl Hébert, agr. |
| Secrétaire : | M^me^ Mélissa Hébert |
| Conseillère et conseillers : | M. Christian Forget, agr. |
| | M^me^ Virginie Gauthier, agr. |
| | M. Sylvain Goyette, agr. |
| | M. Julien Santerre, agr. |
| | M. Sébastien Turner, agr. |

J'aimerais remercier tous les membres du conseil pour leur disponibilité et leur dynamisme tout au long de l'année. Le conseil a tenu trois réunions régulières afin de voir à la bonne marche des affaires de la section, discuter des sujets concernant les dossiers de l'Ordre et organiser des activités.

Trois activités ont été organisées au cours de l'année financière 2003-2004 :

- un souper-causerie avec M. André Young, agent à la vie syndicale à la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe, concernant le développement de l'agriculture en Montérégie-Est (AGA du 17 avril 2003);
- un atelier de formation continue organisé conjointement avec l'Association des rédacteurs agricoles de langue française (ACRA) : « La gestion du temps et l'électronique »; plus de 40 personnes ont participé à cette formation;
- notre traditionnel « Vins et fromages » qui a attiré au-delà de 100 agronomes et conjoints. Nous y avons d'ailleurs souligné les 25 ans de carrière agronomique et accueilli nos nouveaux agronomes.

Par ailleurs, le 66^e^ Congrès de l'OAQ « La production des aliments : objectif qualité ! » qui s'est tenu à Saint-Hyacinthe les 6 et 7 juin 2003, aura fourni aux quelques 400 agronomes réunis, les ingrédients complets d'une réflexion sur la place de l'agronome dans le vaste domaine de la production et de la qualité des aliments. Le conseil a également soumis la candidature d'une agronome pour la Médaille de distinction agronomique 2004.

Plusieurs membres du conseil de la section ont effectué des représentations au nom de la section ou de l'Ordre au cours de la dernière année financière, notons entre autres :

- remise des diplômes à l'ITA de St-Hyacinthe;
- cérémonie d'assermentation des nouveaux agronomes à Longueuil;
- assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe;
- tenue du stand de l'OAQ à l'Exposition d'horticulture ornementale en novembre 2003 et au Salon de l'agriculture en janvier 2004;

- remise d'une bourse au nom de la section à un étudiant de l'Institut de technologie agroalimentaire de St-Hyacinthe dans le cadre du Gala Méritas.

Quelques autres commandites et bourses ont été accordées :

- à la Société d'agriculture pour le trophée Donat-Grégoire remis dans le cadre du Bal des Moissons;
- à la Fondation Édouard-Brochu de l'ITA de St-Hyacinthe (Gala Méritas).

Marc Trudelle, agronome
Président du conseil

## Trois-Rivières – Nicolet

### Membres du conseil

| | |
|---|---|
| Président : | M. Robert Gélinas, agr. |
| Vice-président : | M. André St-Hilaire, agr. |
| Secrétaire-trésorier : | M. Lucien Rheault, agr. |
| Publiciste : | M^me^ Marie-Andrée Faucher, agr. |
| Conseillère et conseillers : | M. Luc Béland, agr. |
| | M. Larry Bernier, agr. |
| | M^me^ Ginette Moreau, agr. |
| | M. Gérald Tessier, agr. |

Permettez-moi de vous présenter le bilan de nos activités pour la période 2003-2004. Je remercie d'abord les membres du conseil pour leur implication et leur complicité tout au cours de l'année. Nous avons tenu une dizaine de réunions pour planifier et organiser des activités qui, nous l'espérions, intéresseraient le plus grand nombre possible d'agronomes. Pour nous, l'appartenance à notre région, le bien-être de nos membres ainsi que la formation continue constituent les points les plus importants pour la planification des activités.

À titre de président de la section, j'ai participé à sept réunions du Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec.

### Activités professionnelles et sociales

Au début d'avril, lors d'un « 5 à 8 », la section organisait la première réunion de formation continue portant sur le Code de déontologie des agronomes, laquelle réunissait 41 personnes. Au cours du même mois, l'assemblée générale annuelle nous permettait de souligner les 25 ans de vie agronomique de quelques confrères. Evénement heureux : au cours de cette réunion, un nouveau membre de la section s'est trouvé un emploi permanent !

Notre 4e édition du tournoi de golf a réuni quelque 44 personnes en septembre dernier. La synergie qui existe entre les intervenants agricoles et les agronomes nous permet de croire que cet événement annuel est attendu par tous les gens de la région.

Dans un désir de partager des renseignements d'actualité, nous avons organisé pour nos membres, pour les intervenants agricoles et pour les agriculteurs(trices) de la région, une demi-journée d'information portant sur le Cadre stratégique agricole. Ainsi, 70 personnes ont pu entendre un conférencier de renom, M. Charles Cantin, agr., d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, nous expliquer les six volets de ce nouveau programme.

À la suite d'une invitation de la famille Tessier, quelque 250 personnes ont participé, en janvier dernier, à une journée « porte ouverte » au LapRodéo inc. situé à St-Tite. Les participants ont pu apprécier tout le travail associé à cet élevage cunicole assaini de 600 femelles.

Le samedi 31 janvier, l'École d'agriculture de Nicolet, la Fondation de l'École d'agriculture et la section, accueillaient 40 personnes à une activité « Vins et fromages ». Certains membres ont profité de ce rassemblement pour y puiser des idées d'aménagement paysager. Cette soirée nous a permis de souligner la carrière agronomique de M. Fernand Martel, agr., qui fut à la base de la formation des clubs « AJRQ » que l'on retrouve encore aujourd'hui dans la province. De plus, la section de Trois-Rivières – Nicolet, par sa participation financière à la Fondation de l'École d'agriculture, obtenait le privilège d'être le premier organisme reconnu sous la catégorie « partenaire privilégié ». Notre contribution permet de souligner l'apport remarquable de l'ensemble des agronomes oeuvrant ou ayant œuvré en enseignement agricole et d'encourager la formation agricole.

Nous avons collaboré, avec les organismes du milieu, à la tenue des « Agrirencontres » et parrainé le trophée Donat-Grégoire remis dans le cadre du Bal des Moissons qui s'est déroulé à Drummondville.

Ce fut pour moi un plaisir d'agir comme président de la section au cours de cette année bien remplie. Le dynamisme des agronomes de la région ainsi que la créativité des membres du conseil me permettent de croire au potentiel de développement agricole de la région.

Robert Gélinas, agronome
Président du conseil

## *L'Ordre du Mérite agronomique*

L'Ordre des agronomes du Québec a décerné, en 2004, à **MM. Guy Beauregard**, **Luc Boutin**, et **Gaston Saint-Laurent**, agronomes, le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique. Cette haute distinction reconnaît le travail de ces agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ainsi qu'à la cause agronomique dans le domaine des idées et des faits tout au long de leur carrière. Ces prix leur seront remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à Sherbrooke en juin 2004.

## *Le Prix Henri-C.-Bois*

Le Prix Henri-C.-Bois, décerné au bénévole de l'année, a été remis, en 2004, à **M. Paul C. Laguë**, agronome, pour son implication dans les affaires de l'Ordre, plus particulièrement pour son implication au sein du comité des équivalences de l'OAQ au cours des 25 dernières années.

## *La Médaille de distinction agronomique*

L'Ordre des agronomes du Québec a décerné, en 2004, à **M. Luc Urbain**, agronome, la Médaille de distinction agronomique. Cette distinction souligne le travail exceptionnel de M. Urbain pour son innovation dans la culture des petits fruits au Québec, ce qui a contribué à l'évolution de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession d'agronome. Ce prix lui sera remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à Sherbrooke en juin 2004.

## *50 ans de vie agronomique*

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres. Félicitations aux agronome suivants :

M. Paul-Eugène Cantin, agronome

M. Fabien Langlois, agronome

M. Albert Lapalme, agronome

M. Marcel Mailloux, agronome

M. Denis Rémillard, agronome

# Rapport des *vérificateurs*

Aux membres de
**ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Vernier Paquin Hébert

Longueuil,
le 14 mai 2004

Société en nom collectif
Comptables agréés

# Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars

| | 2004 | | 2003 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Budget (non vérifié)** | **Réel** | Budget (non vérifié) | Réel |
| **PRODUITS** | | | | |
| Cotisations brutes | **973 060 $** | **976 849 $** | 957 160 $ | 943 685 $ |
| Ristournes aux sections | **( 34 057 )** | **( 33 500 )** | ( 62 215 ) | ( 60 602 ) |
| | **939 003** | **943 349** | 894 945 | 883 083 |
| Admission à la pratique et équivalences | **37 400** | **45 588** | 35 520 | 37 059 |
| Congrès (Annexe A) | **78 900** | **76 714** | 66 368 | 88 934 |
| Activités de formation | **-** | **24 213** | 6 825 | 96 563 |
| Bulletin Agro-Nouvelles | **15 000** | **11 722** | 15 000 | 13 630 |
| Gain sur cession d'immobilisations | **-** | **-** | - | 150 |
| Produits financiers | **20 000** | **28 661** | 20 500 | 26 054 |
| Subventions | **91 270** | **65 134** | - | 7 432 |
| Autres (Annexe B) | **35 078** | **24 910** | 18 515 | 26 342 |
| | **1 216 651** | **1 220 291** | 1 057 673 | 1 179 247 |
| **CHARGES** | | | | |
| Salaires | **557 800** | **557 576** | 456 600 | 455 161 |
| Avantages sociaux | **72 514** | **61 061** | 61 641 | 51 531 |
| Abonnements et documentation | **2 000** | **2 360** | 2 000 | 1 958 |
| Activités de formation | **-** | **10 663** | 4 825 | 69 746 |
| Assurances | **5 250** | **5 147** | 5 250 | 5 503 |
| Bourses | **9 000** | **8 998** | 8 500 | 9 130 |
| Télécommunications | **13 500** | **14 689** | 12 500 | 12 630 |
| Congrès (Annexe A) | **68 900** | **72 910** | 66 368 | 72 916 |
| Cotisations | **13 250** | **13 631** | 12 750 | 12 184 |
| Déplacements et réunions (Annexe C) | **169 800** | **164 502** | 156 100 | 168 106 |
| Intérêts et frais bancaires | **650** | **206** | 1 250 | 189 |
| Occupation des locaux (Annexe D) | **52 460** | **50 460** | 51 900 | 50 908 |
| Poste | **12 000** | **13 568** | 12 000 | 15 220 |
| Publications (Annexe E) | **97 120** | **54 968** | 62 350 | 48 622 |
| Publicité et promotion | **38 038** | **22 221** | 22 950 | 35 043 |
| Secrétariat (Annexe F) | **48 807** | **53 051** | 46 050 | 55 171 |
| Services professionnels (Annexe G) | **130 775** | **139 804** | 107 733 | 133 064 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | **12 660** | **13 193** | 8 525 | 9 081 |
| Amortissement des actifs incorporels | **8 140** | **10 211** | 6 685 | 3 187 |
| | **1 312 664** | **1 269 219** | 1 105 977 | 1 209 350 |
| **EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES** | **( 96 013 )$** | **( 48 928 )$** | ( 48 304 )$ | ( 30 103 )$ |

*(Voir les notes complémentaires)*

# Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars

| | Investis en immobilisations | Non affectés | 2004 Total | 2003 Total |
|---|---|---|---|---|
| **SOLDE AU DÉBUT** | **92 972 $** | **300 031 $** | **393 003 $** | 423 106 $ |
| **Excédent des charges sur les produits** | **( 23 404 )** | **( 25 524 )** | **( 48 928 )** | ( 30 103 ) |
| **Investissement en immobilisations** | **22 816** | **( 22 816 )** | **-** | - |
| **SOLDE À LA FIN** | **92 384 $** | **251 691 $** | **344 075 $** | 393 003 $ |



*(Voir les notes complémentaires)*

# Bilan

au 31 mars

| | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| **ACTIF À COURT TERME** | | |
| Encaisse | **772 561 $** | 645 737 $ |
| Dépôt à terme (note 4) | **175 000** | 150 000 |
| Débiteurs | **10 426** | 22 962 |
| Frais payés d'avance | **26 366** | 35 758 |
| Placements réalisables au cours du prochain exercice | **30 000** | 30 000 |
| | **1 014 353** | 884 457 |
| **PLACEMENTS** (note 5) | **233 737** | 227 185 |
| **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** (note 6) | **42 526** | 38 126 |
| **ACTIFS INCORPORELS** (note 7) | **49 858** | 54 846 |
| | **1 340 474 $** | 1 204 614 $ |

Au nom du conseil d'administration :

Claire Boldue, agr., administrateur

Marco Morin, agr., administrateur

*(Voir les notes complémentaires)*

# Bilan

au 31 mars

| | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| **PASSIF** | | |
| **PASSIF À COURT TERME** | | |
| Créditeurs | **248 362 $** | 253 367 $ |
| Produits perçus par anticipation | **730 597** | 536 795 |
| | **978 959** | 790 162 |
| **AVANTAGES INCITATIFS REPORTÉS** | **17 440** | 21 449 |
| | **996 399** | 811 611 |
| **ACTIFS NETS** | | |
| **ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS** | **92 384** | 92 972 |
| **ACTIFS NETS NON AFFECTÉS** | **251 691** | 300 031 |
| | **344 075** | 393 003 |
| | **1 340 474 $** | 1 204 614 $ |

*(Voir les notes complémentaires)*

# Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

| | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| **ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** | | |
| Excédent des charges sur les produits | **( 48 928 )$** | ( 30 103 )$ |
| Ajustements pour : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | **13 193** | 9 081 |
| Amortissement des actifs incorporels | **10 211** | 3 187 |
| Amortissement des avantages incitatifs reportés | **( 4 009 )** | ( 1 124 ) |
| Gain sur cession d'immobilisations corporelles | **-** | ( 150 ) |
| | **( 29 533 )** | ( 19 109 ) |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8) | **210 725** | 162 883 |
| | **181 192** | 143 774 |
| **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** | | |
| Dépôt à terme | **( 25 000 )** | ( 150 000 ) |
| Acquisition de placements | **( 6 552 )** | ( 395 ) |
| Encaissement de placements | **-** | 136 481 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | **( 17 593 )** | ( 14 128 ) |
| Acquisition d'actifs incorporels | **( 5 223 )** | ( 56 611 ) |
| Produits de la cession d'immobilisations corporelles | **-** | 150 |
| | **( 54 368 )** | ( 84 503 ) |
| **AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES** | **126 824** | 59 271 |
| **ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT** | **645 737** | 586 466 |
| **ENCAISSE À LA FIN** | **772 561 $** | 645 737 $ |

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 août 1937 et, depuis juillet 1973, régi par le Code des professions du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### b) Comptabilisation des produits

Les produits sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif du bilan.

### c) Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.



### d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | Méthode d'amortissement | Durées |
|---|---|---|
| Améliorations locatives | Linéaire | Durée restante du bail |
| Matériel informatique | Linéaire | 3 ans |
| Mobilier et équipement de bureau | Linéaire | 5 et 10 ans |

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### e) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | **Durées** |
|---|---|
| Base de données | 10 ans |
| Logiciels | 3 ans |

### f) Avantages incitatifs reportés

Les avantages incitatifs obtenus à la signature du bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 126 mois, et sont portés en diminution de la charge d'occupation des locaux.

### g) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### h) Juste valeur

Les informations requises sur la juste valeur des différentes catégories d'actifs financiers et de passifs financiers ont été présentées.



## 3. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

| | **2004** | 2003 |
|---|---|---|
| Aide gouvernementale incluse dans les activités de formation | **10 000 $** | - $ |
| Aide gouvernementale incluse dans les autres produits | **3 000 $** | 3 000 $ |
| Amortissement des avantages incitatifs reportés | **( 4 009 )$** | ( 1 124 )$ |

## 4. DÉPÔT À TERME

Le dépôt à terme porte intérêts au taux de 1,75 % et vient à échéance en décembre 2004.

## 5. PLACEMENTS

| | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| Obligations portant intérêts à des taux variant de 3,25 % à 4,8 %, échéant d'avril 2004 à octobre 2008, à la valeur d'acquisition (valeur marchande 154 316 $) | **151 000 $** | 145 000 $ |
| Fonds mutuels, à la valeur d'acquisition (valeur marchande 103 026 $) | **112 737** | 112 185 |
| | **263 737** | 257 185 |
| Placements réalisables au cours du prochain exercice | **( 30 000 )** | ( 30 000 ) |
| | **233 737 $** | 227 185 $ |

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2004 | | | 2003 |
|---|---|---|---|---|
| | **Coût** | **Amortissement cumulé** | **Valeur nette** | Valeur nette |
| Biens utilisés dans l'exploitation : | | | | |
| Améliorations locatives | **12 927 $** | **2 557 $** | **10 370 $** | 1 095 $ |
| Matériel informatique | **63 460** | **53 338** | **10 122** | 12 598 |
| Mobilier et équipement de bureau | **68 492** | **46 458** | **22 034** | 24 433 |
| | **144 879 $** | **102 353 $** | **42 526 $** | 38 126 $ |

## 7. ACTIFS INCORPORELS

| | 2004 | | | 2003 |
|---|---|---|---|---|
| | **Coût** | **Amortissement cumulé** | **Valeur nette** | Valeur nette |
| Actifs incorporels amortis : | | | | |
| Base de données | **44 518 $** | **4 897 $** | **39 621 $** | 40 633 $ |
| Logiciels | **37 954** | **27 717** | **10 237** | 14 213 |
| | **82 472 $** | **32 614 $** | **49 858 $** | 54 846 $ |

## 8. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

**Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement**

| | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| Débiteurs | **12 536 $** | ( 5 206 )$ |
| Frais payés d'avance | **9 392** | ( 12 357 ) |
| Créditeurs | **( 5 005 )** | 49 678 |
| Produits perçus par anticipation | **193 802** | 130 768 |
| | **210 725 $** | 162 883 $ |

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

**Juste valeur**

La juste valeur des autres actifs et passifs a été déterminée comme suit :

- les justes valeurs de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs, des créditeurs et des produits perçus par anticipation correspondent à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme;

- les justes valeurs des placements cotés correspondent approximativement à leur valeur boursière.



## 10. ENGAGEMENTS

**a) Bail**

L'organisme est locataire en vertu d'un bail venant à échéance en avril 2008. Les loyers minimums futurs totalisent 186 331 $ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices : 2005, 45 632 $; 2006, 45 632 $; 2007, 45 632 $; 2008, 45 632 $; 2009, 3 803 $.

**b) Location-exploitation**

Le total des obligations de l'organisme, en vertu de contrats de location-exploitation d'équipements de bureau, est de 26 039 $ et comprend les versements suivants pour les trois prochains exercices : 2005, 11 680 $; 2006, 11 680 $; 2007, 2 679 $.

## 11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2004.

pour l'exercice terminé le 31 mars

## Annexe A - CONGRÈS

| | 2004 | | 2003 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Budget (non vérifié)** | **Réel** | Budget (non vérifié) | Réel |
| PRODUITS | | | | |
| Inscriptions | **30 320 $** | **31 264 $** | 21 878 $ | 41 050 $ |
| Commanditaires et contributions | **38 000** | **36 200** | 35 000 | 37 872 |
| Autres | **10 580** | **9 250** | 9 490 | 10 012 |
| | **78 900** | **76 714** | 66 368 | 88 934 |
| CHARGES | | | | |
| Communications | **1 000** | **1 031** | 4 995 | 1 070 |
| Déplacements et location d'équipement | **19 800** | **24 638** | 23 890 | 21 926 |
| Fournitures de bureau, impression et publicité | **13 770** | **12 833** | 8 855 | 13 799 |
| Hôtellerie, banquets et réceptions | **33 930** | **33 630** | 28 128 | 35 549 |
| Rémunération et assurances | **-** | **778** | 175 | 372 |
| Autres | **400** | **-** | 325 | 200 |
| | **68 900** | **72 910** | 66 368 | 72 916 |
| | **10 000 $** | **3 804 $** | - $ | 16 018 $ |

## Annexe B - AUTRES PRODUITS

| | 2004 | | 2003 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Budget (non vérifié)** | **Réel** | Budget (non vérifié) | Réel |
| Commandites - Forum normes de pratiques | **- $** | **3 000 $** | - $ | 3 000 $ |
| Contribution des sections | **25 538** | **6 300** | 10 000 | 11 942 |
| Frais administratifs | **3 250** | **3 600** | 3 750 | 3 339 |
| Réouverture de dossiers | **1 750** | **5 475** | 1 500 | 2 150 |
| Répertoire | **325** | **-** | 350 | 183 |
| Divers | **4 215** | **6 535** | 2 915 | 5 728 |
| | **35 078 $** | **24 910 $** | 18 515 $ | 26 342 $ |

## Annexe C - DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS

| | 2004 | | 2003 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Budget (non vérifié)** | **Réel** | Budget (non vérifié) | Réel |
| Bureau et comité administratif | **38 000 $** | **37 172 $** | 42 000 $ | 37 612 $ |
| Inspection professionnelle | **10 000** | **18 320** | 14 000 | 11 134 |
| Représentations de l'Ordre | **48 250** | **38 204** | 37 000 | 48 660 |
| Syndic | **4 500** | **3 460** | 4 500 | 3 345 |
| Comités consultatifs | | | | |
| Agrément des programmes | **1 100** | **1 036** | 1 100 | 1 000 |
| Finances | **2 250** | **809** | 750 | 1 527 |
| Formation continue | **1 500** | **2 681** | 2 000 | 1 636 |
| Internet | **-** | **-** | 200 | - |
| Législation | **1 000** | **454** | 1 000 | 835 |
| Médaille, mérites et autres prix | **500** | **-** | 500 | 117 |
| Résolutions | **100** | **82** | 100 | - |
| Comités d'orientation | | | | |
| Ad hoc - Mémento de l'agronome | **-** | **-** | 1 750 | 95 |
| Ad hoc - Forum normes de pratiques | **-** | **1 387** | - | 6 229 |
| Ad hoc - PAEF | **6 750** | **3 173** | 3 250 | 7 005 |
| Ad hoc - autres comités | **5 000** | **2 851** | 5 000 | 5 372 |
| Comités légaux | | | | |
| Admission à la pratique | **35 750** | **39 019** | 32 500 | 31 011 |
| Arbitrage des comptes | **350** | **-** | 350 | - |
| Assurance responsabilité professionnelle | **-** | **1 108** | 500 | - |
| Discipline | **4 250** | **2 014** | 1 500 | - |
| Équivalences | **500** | **815** | 500 | 634 |
| Formation des agronomes | **1 500** | **735** | 600 | 697 |
| Inspection professionnelle | **8 000** | **11 182** | 6 500 | 11 197 |
| Révision | **500** | **-** | 500 | - |
| | **169 800 $** | **164 502 $** | 156 100 $ | 168 106 $ |

pour l'exercice terminé le 31 mars

## Annexe D - OCCUPATION DES LOCAUX

| | 2004 | | 2003 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Budget (non vérifié)** | **Réel** | Budget (non vérifié) | Réel |
| Assurance du mobilier | **1 200 $** | **1 258 $** | 900 $ | 1 013 $ |
| Entretien du local | **500** | **294** | 500 | 88 |
| Location des locaux | **42 260** | **41 960** | 42 000 | 41 960 |
| Taxe d'affaires | **8 500** | **6 948** | 8 500 | 7 847 |
| | **52 460 $** | **50 460 $** | 51 900 $ | 50 908 $ |

## Annexe E - PUBLICATIONS

| | 2004 | | 2003 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Budget (non vérifié)** | **Réel** | Budget (non vérifié) | Réel |
| BULLETIN AGRO-NOUVELLES | | | | |
| Composition et impression | **24 720 $** | **28 823 $** | 29 600 $ | 25 983 $ |
| Manutention et poste | **10 300** | **10 767** | 12 000 | 9 961 |
| Services professionnels | **7 200** | **9 071** | 10 000 | 7 910 |
| Autres | **400** | **366** | 750 | 294 |
| | **42 620** | **49 027** | 52 350 | 44 148 |
| CODE DE DÉONTOLOGIE | | | | |
| Composition et impression | - | - | - | 4 474 |
| GUIDE POUR LA PRESTATION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN AGRONOMIE | | | | |
| Composition et impression | **6 500** | - | 5 000 | - |
| MÉMENTO DE L'AGRONOME | | | | |
| Services professionnels | **48 000** | **3 961** | 5 000 | - |
| PETIT DICTIONNAIRE | - | **1 980** | - | - |
| Composition et impression | | | | |
| | **97 120 $** | **54 968 $** | 62 350 $ | 48 622 $ |

## Annexe F - SECRÉTARIAT

| | 2004 | | 2003 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Budget (non vérifié)** | **Réel** | Budget (non vérifié) | Réel |
| Fournitures de bureau | **8 250 $** | **9 862 $** | 8 750 $ | 9 568 $ |
| Frais service de paies | **1 200** | **1 024** | 800 | 879 |
| Imprimerie | **9 500** | **13 537** | 7 000 | 12 794 |
| Location et contrat d'entretien d'équipement | **13 450** | **13 893** | 12 900 | 13 874 |
| Messagerie | **4 000** | **3 669** | 4 000 | 4 937 |
| Perfectionnement du personnel | **5 132** | **4 101** | 5 000 | 6 593 |
| Rapport annuel | **6 850** | **6 965** | 7 100 | 6 526 |
| Répertoire | **425** | - | 500 | - |
| | **48 807 $** | **53 051 $** | 46 050 $ | 55 171 $ |

## Annexe G - SERVICES PROFESSIONNELS

| | 2004 | | 2003 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Budget (non vérifié)** | **Réel** | Budget (non vérifié) | Réel |
| Enquêteurs | **10 000 $** | **16 059 $** | 5 000 $ | 9 043 $ |
| Juridiques | **25 000** | **49 499** | 14 000 | 25 385 |
| Planification stratégique | **8 000** | **750** | 8 000 | 11 027 |
| Experts en fertilisation | **4 500** | **5 335** | 8 000 | 5 787 |
| Syndic | **73 500** | **51 707** | 49 000 | 51 114 |
| Vérification | **4 750** | **5 500** | 4 400 | 4 400 |
| Vice-présidence | **525** | **2 308** | 13 333 | 13 333 |
| Autres | **4 500** | **8 646** | 6 000 | 12 975 |
| | **130 775 $** | **139 804 $** | 107 733 $ | 133 064 $ |

# Budget 2004-2005

| | Budget 2005 (non vérifié) | Réel 2004 |
|---|---|---|
| **PRODUITS** | | |
| Cotisations brutes | **1 069 414 $** | 976 849 $ |
| Ristournes aux sections | **( 37 429 )** | ( 33 500 ) |
| | **1 031 985** | 943 349 |
| Admission à la pratique et équivalences | **48 475** | 45 588 |
| Congrès | **61 825** | 76 714 |
| Activités de formation | **1 750** | 24 213 |
| Bulletin Agro-Nouvelles | **11 500** | 11 722 |
| Gain sur cession d'immobilisations | **-** | - |
| Produits financiers | **21 500** | 28 661 |
| Subventions | **121 385** | 65 134 |
| Autres (note 1) | **49 564** | 24 910 |
| | **1 347 984** | 1 220 291 |
| **CHARGES** | | |
| Salaires | **559 240** | 557 576 |
| Avantages sociaux | **69 905** | 61 061 |
| Abonnements et documentation | **2 000** | 2 360 |
| Activités de formation | **1 925** | 10 663 |
| Assurances | **3 355** | 5 147 |
| Bourses | **9 000** | 8 998 |
| Télécommunications | **15 450** | 14 689 |
| Congrès | **59 825** | 72 910 |
| Cotisations | **15 000** | 13 631 |
| Déplacements et réunions (note 2) | **201 620** | 164 502 |
| Intérêts et frais bancaires | **4 000** | 206 |
| Occupation des locaux | **52 260** | 50 460 |
| Poste | **12 000** | 13 568 |
| Publications | **84 100** | 54 968 |
| Publicités et promotion | **25 294** | 22 221 |
| Secrétariat (note 3) | **50 700** | 53 051 |
| Services professionnels (note 4) | **155 750** | 139 804 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | **13 528** | 13 193 |
| Amortissement des actifs incorporels | **10 470** | 10 211 |
| | **1 345 422** | 1 269 219 |
| **EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES** | **2 562 $** | ( 48 928 )$ |

**Note 1 - AUTRES PRODUITS**

| | **Budget 2005 (non vérifié)** | Réel 2004 |
|---|---|---|
| Commandites - Forum normes de pratiques | **-** | 3 000 |
| Contribution des sections | **17 094** | 6 300 |
| Frais administratifs | **12 520** | 3 600 |
| Réouverture de dossiers | **2 625** | 5 475 |
| Répertoire | **650** | - |
| Divers | **16 675** | 6 535 |
| | **49 564** | 24 910 |

**Note 2 - DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS**

| | Budget 2005 (non vérifié) | Réel 2004 |
|---|---|---|
| Bureau et comité administratif | **38 000 $** | 37 172 $ |
| Inspection professionnelle | **20 000** | 18 320 |
| Représentations de l'Ordre | **43 750** | 38 204 |
| Syndic | **4 500** | 3 460 |
| Comités consultatifs | | |
| Agrément des programmes | **1 100** | 1 036 |
| Finances | **1 750** | 809 |
| Formation continue | **2 500** | 2 681 |
| Internet | **250** | - |
| Législation | **750** | 454 |
| Médaille, mérites et autres prix | **500** | - |
| Résolutions | **100** | 82 |
| Comités d'orientation | | |
| Ad hoc - Forum normes de pratiques | **11 920** | 1 387 |
| Ad hoc - PAEF | **16 800** | 3 173 |
| Ad hoc - autres comités | **5 500** | 2 851 |
| Comités légaux | | |
| Admission à la pratique | **35 850** | 39 019 |
| Arbitrage des comptes | **350** | - |
| Assurance responsabilité professionnelle | **1 000** | 1 108 |
| Discipline | **4 250** | 2 014 |
| Équivalences | **750** | 815 |
| Formation des agronomes | **1 500** | 735 |
| Inspection professionnelle | **10 000** | 11 182 |
| Révision | **500** | - |
| | **201 620 $** | 164 502 $ |

**Note 3 - SECRÉTARIAT**

| | Budget 2005 (non vérifié) | Réel 2004 |
|---|---|---|
| Fournitures de bureau | **8 850 $** | 9 862 $ |
| Frais service de paies | **1 250** | 1 024 |
| Imprimerie | **10 750** | 13 537 |
| Location et contrat d'entretien d'équipement | **14 050** | 13 893 |
| Messagerie | **4 500** | 3 669 |
| Perfectionnement du personnel | **3 500** | 4 101 |
| Rapport annuel | **7 350** | 6 965 |
| Répertoire | **450** | - |
| | **50 700 $** | 53 051 $ |

**Note 4 - SERVICES PROFESSIONNELS**

| | Budget 2005 (non vérifié) | Réel 2004 |
|---|---|---|
| Enquêteurs | **15 000 $** | 16 059 $ |
| Juridiques | **42 000** | 49 499 |
| Planification stratégique | **-** | 750 |
| Experts en fertilisation | **4 500** | 5 335 |
| Syndic | **82 000** | 51 707 |
| Vérification | **5 750** | 5 500 |
| Vice-présidence | **-** | 2 308 |
| Autres | **6 500** | 8 646 |
| | **155 750 $** | 139 804 $ |

# Place aux agronomes

Ordre des agronomes du Québec

Ordre
des agronomes
du Québec

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal (Québec) H2L 1L3
Téléphone : (514) 596-3833 • Télécopieur : (514) 596-2974 • Courriel : agronome@oaq.qc.ca
http://www.oaq.qc.ca

